

Insee Dossier

Guadeloupe



Antilles-Guyane

N°5

Août 2015

Des indicateurs pour apprécier le Développement Durable en Guadeloupe



Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible

/// Absence de résultat due à la nature des choses

e Estimation

p Résultat provisoire

r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s. Résultat non significatif

€ Euro

M Million

Md Milliard

Avant-Propos

Le développement durable s'impose comme une nécessité découlant d'une prise de conscience des bouleversements qui secouent notre monde : crise économique, politique, financière, mais aussi réactions physiques de la planète à nos comportements sur le plan environnemental. Cette stratégie ne se limite pas à respecter l'environnement mais préconise aussi un développement qui prend en compte la raréfaction inéluctable des matières premières et qui respecte une justice sociale pérenne, tout en favorisant le progrès économique et technique.

Initié en 1992 par le Sommet de la terre de Rio, les engagements vers le développement durable ont été confirmés par le Sommet de Johannesburg en 2002. En France, les stratégies sont élaborées au sein des conférences environnementales chaque année. La Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable (SNTEDD) a été adoptée le 4 février 2015 et détermine la politique française en matière de développement durable pour la période 2015-2020, conformément à la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Dans les départements d'Outre-mer (DOM), chaque année, le Ministère des Outre-mer soutient plusieurs projets de développement durable en améliorant la connaissance dans des domaines prioritaires tels que la gestion des ressources naturelles, la biodiversité, la santé ou la réduction des déchets, l'eau et la lutte contre la pollution. Ces projets valorisent les atouts ultramarins et démontrent que les Outre-mer peuvent être à l'avant-garde de procédés et de connaissances au profit du développement durable.

Une table-ronde sur le développement durable dans les Outre-mer s'est tenue à l'Assemblée Nationale en octobre 2012. Les débats ont réuni le ministre des Outre-mer et différents acteurs engagés pour le développement durable Outre-mer. Les enjeux et problématiques spécifiques à ces territoires ont été rappelés :

- la connaissance, la préservation et la valorisation des milieux naturels et de l'exceptionnelle biodiversité ;
- la protection des ressources halieutiques (qui ont trait à la pêche) et la lutte contre la pêche illégale ;
- la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- l'exploitation des ressources naturelles dans le respect de l'environnement ;
- la grande vulnérabilité aux risques naturels ;
- les transports et le développement des modes de transport collectif.

Le ministre a souligné que les pouvoirs publics devront répondre en priorité à des besoins simples des populations ultramarines comme l'énergie ou l'eau.

Les indicateurs de développement durable exposés ici, adaptés à la Guadeloupe, font suite aux cinq finalités du développement durable inscrites dans la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ils sont autant de balises permettant d'évaluer le progrès économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement actuel mais aussi pour les générations futures. Ils sont des outils qui permettent d'analyser le développement durable en Guadeloupe, en termes d'atouts et de faiblesses et donc de servir aux décideurs nationaux et locaux.

Le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement de la Guadeloupe

Daniel NICOLAS

Le directeur de l'Insee
Antilles-Guyane

Didier BLAIZEAU

Sommaire

Avant-propos	3
Finalité 1 : la lutte contre le changement climatique	6
Consommation d'énergie finale, primaire et part des énergies renouvelables	6
Émission de CO ₂	7
Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	8
Prélèvements en eau par usage	8
Degré de menace pesant sur l'avifaune en Guadeloupe	9
Suivi des peuplements piscicoles des rivières	10
Occupation des sols	11
Évolution du suivi d'activité des traces de tortues marines	12
État écologique des eaux côtières et des eaux de surface	13
Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	14
Indice (ou indicateur) de développement humain (IDH)	14
Taux de dépendance économique	15
Nombre de communes couvertes par des PPRN	16
Population en zone potentiellement inondable par les débordements de cours d'eau et les submersions marines	17

Sommaire

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains	18
Espérance de vie, taux de mortalité prématuré et infantile	18
Diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans	20
Part des jeunes de 18-25 ans hors emploi et hors formation	21
Formation continue par secteur	23
Cadres des fonctions stratégiques dans l'emploi total	24
Créations d'entreprises	25
Finalité 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	27
Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile	27
Collecte et valorisation des déchets ménagers	28
Gouvernance	29
Agenda 21 locaux	29
Participation des femmes aux instances de gouvernance	30
Définitions, bibliographie, glossaire	31

Finalité 1 : la lutte contre le changement climatique

Consommation d'énergie finale, primaire et part des énergies renouvelables

La Guadeloupe enregistre une stabilité de sa consommation d'énergie alors que sa production d'énergie renouvelable augmente. Bien qu'encourageant, ce constat est à relativiser car la production de CO₂ elle reste en augmentation.

Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat de la Guadeloupe

Depuis 2010, la Guadeloupe a stabilisé ses consommations d'énergie (électricité et carburants) malgré une augmentation du PIB de plus de 4 %. Le découplage entre croissance économique et consommation d'énergie semble enfin se dessiner et traduit l'efficacité des mesures incitatives et réglementaires de maîtrise de l'énergie prises par les pouvoirs publics depuis plusieurs années. La part des énergies renouvelables ne cesse de progresser depuis 2010 et atteint aujourd'hui 18,5 % du mix électrique (*Définitions*).

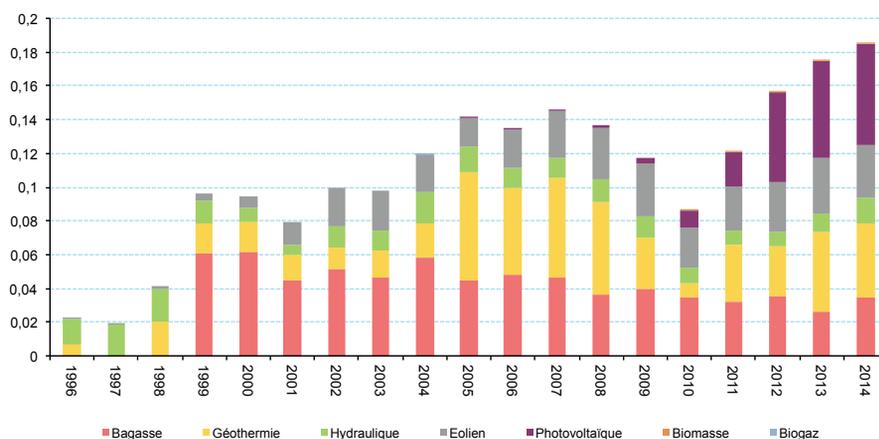
En revanche, ce constat encourageant sur le plan de la dépendance aux énergies fossiles, n'est pas transposable aux émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique. Malgré cette stabilisation des consommations finales d'énergie, malgré la progression exceptionnelle des énergies renouvelables dans le mix électrique (plus du doublement de la quantité d'électricité produite depuis 2010), les émissions de CO₂ de la production électrique ont progressé de plus de 3 % depuis 2010. En effet, le recours massif au charbon depuis 2011 (28 % du mix électrique en 2014) est à l'origine de cette situation.

Par ailleurs, les transports demeurent toujours le premier secteur de consommation d'énergie en Guadeloupe et représentent environ les 2/3 des consommations finales d'énergie. Dans ce domaine, la dépendance aux produits pétroliers est totale.

Enfin, aujourd'hui, environ 22 % des logements guadeloupéens sont équipés en eau chaude sanitaire solaire (lorsque deux tiers des logements disposent de l'eau chaude sanitaire). Cela permet d'économiser chaque année l'équivalent de la consommation totale d'électricité de 12 500 Guadeloupéens.

1 Une production d'énergies renouvelables dominée par la bagasse* et la géothermie

Evolution de la part des énergies renouvelables en Guadeloupe (en %)



*La bagasse est le résidu fibreux de la canne à sucre qui a été passée par le moulin pour en extraire le suc.
Source : Observatoire régional de l'énergie et du climat de Guadeloupe.



© Région Guadeloupe

Finalité 1 : la lutte contre le changement climatique

Émission de CO₂

En Guadeloupe, les émissions de CO₂ par habitant sont très élevées. Elles proviennent essentiellement de la consommation d'énergie fossile comme le carburant pour les transports et l'électricité produite à partir de fioul et de charbon. En 2013, le contenu carbone du kWh électrique guadeloupéen est de 923 g CO₂/kWh, un niveau beaucoup plus important qu'en France métropolitaine (50,6 gCO₂/kWh).

Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat de la Guadeloupe

L'augmentation, dans l'atmosphère, de la concentration de gaz à effet de serre (GES) issus des activités humaines depuis le début de l'ère industrielle, est considérée comme étant à l'origine des changements climatiques déjà constatés et attendus dans les décennies à venir. De par son insularité, la Guadeloupe est particulièrement vulnérable au changement climatique, auquel on associe les effets suivants :

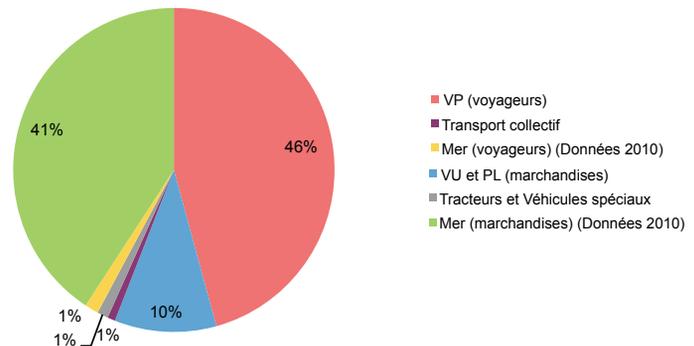
- Une montée du niveau des océans ;
- Une augmentation de la température ;
- Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques exceptionnels, tels que les cyclones ;
- La modification des habitats et écosystèmes, une migration des espèces.

Le dioxyde de carbone est le GES le plus significatif émis en Guadeloupe. Considérant les seules émissions de CO₂ (hors autres gaz à effet de serre) liées à la production d'énergie à partir d'énergies fossiles, la contribution globale de la Guadeloupe est très modeste à l'échelle nationale. Cependant, les émissions de CO₂ par habitant en Guadeloupe restent très élevées. Elles tiennent en premier lieu à la consommation de carburant dans les transports, suivi de la production d'électricité, représentant respectivement 68 % et 25 % de la consommation d'énergie finale en 2012.

L'électricité est en effet essentiellement produite à partir de fioul et de charbon. Le contenu carbone du kWh électrique en 2013 est de 923 gCO₂/kWh, il était encore de 831g de CO₂ en 2005. A titre de comparaison, le contenu carbone moyen de l'électricité produite en France métropolitaine s'établit en 2011 à 50,6 gCO₂/kWh (source RTE-bilan électrique 2011) et en 2012 à 54,5 gCO₂/kWh (source RTE-bilan électrique 2012).

2 46 % des émissions de CO₂ dues aux voitures particulières

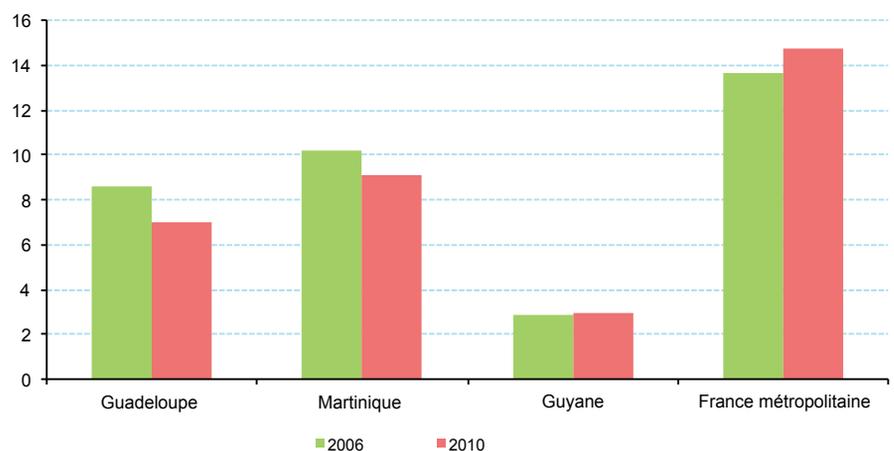
Répartition des émissions de CO₂ par type de véhicule (VP, VUL, PL, Transport de voyageurs)



Source : Observatoire régional des transports de Guadeloupe.

3 La part des transports en commun n'augmente pas en Guadeloupe, contrairement à la France métropolitaine

Evolution 2006-2010 de la part des transports en commun (en %)



Source : Insee, recensements de la population.

Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Prélèvements en eau par usage

Le volume annuel prélevé pour l’Alimentation en Eau Potable (AEP) augmente chaque année depuis ces cinq dernières années. Entre 2010 et 2012, la quantité prélevée a subi une hausse de 19 %. La demande en eau potable devient de plus en plus importante face à des ressources de plus en plus vulnérables.

Linda DOCAN, Office de l’eau

La Guadeloupe souffre d’un déséquilibre entre les ressources en eau disponibles et les besoins, particulièrement en période sèche. Un comité de suivi de la sécheresse, piloté par le Préfet, permet de procéder aux arbitrages nécessaires durant cette période.

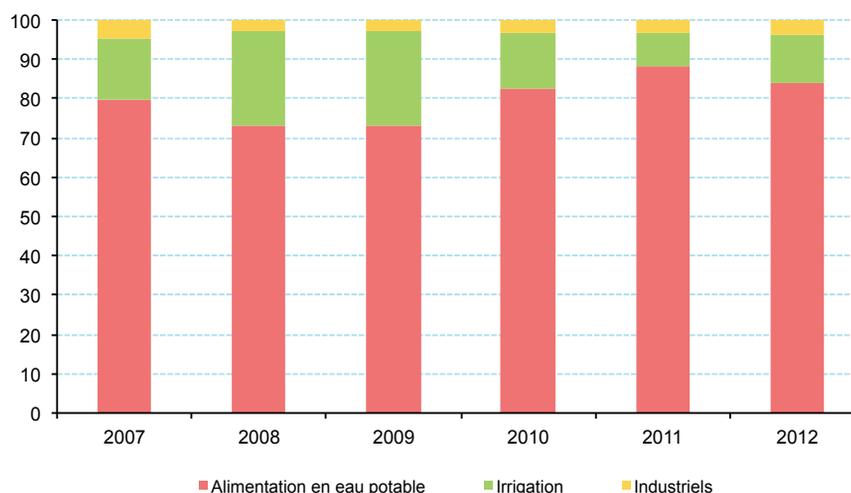
On observe par ailleurs un décalage entre le volume facturé aux usagers des services d’eau potable et celui comptabilisé à la sortie des usines de production : 50 % des volumes produits sont perdus. La vétusté des réseaux, la défaillance des compteurs, les piquages ou branchements clandestins sont une partie des causes de ce décalage.

Afin d’équilibrer l’offre et la demande quelle que soit la saison, il est nécessaire d’améliorer la connaissance de la ressource en eau pour définir les débits maximums de prélèvement, de mieux exploiter les réseaux d’eau et gérer les pressions, de réparer et renouveler les canalisations, de construire des retenues d’eau brute et des réservoirs d’eau potable. La mise en œuvre d’une unique structure de gestion de la ressource en eau en Guadeloupe serait de nature à favoriser la mise en œuvre coordonnée de ces actions.

La surutilisation d’eau potable n’est pas du seul fait de la population. Certaines industries et de nombreuses activités du tertiaire l’utilisent également. Ceci peut majorer sensiblement l’indicateur sur le volume d’eau potable par habitant. En 2012, l’industrie a consommé 745 000 m³ de plus qu’en 2011. Seule l’irrigation est restée stable pendant cette période.

4 De plus en plus d’eau potable prélevée en Guadeloupe depuis 2008

Répartition de prélèvement d’eau par usage en millions de m³ par an (en %)



Source : Office de l’Eau.



Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Degré de menace pesant sur l'avifaune en Guadeloupe

L'avifaune (*Définitions*) guadeloupéenne est très riche mais celle-ci est menacée par les activités humaines. Sur 81 espèces nicheuses répertoriées dans la liste rouge des espèces menacées, 15 sont en danger critique ou en danger d'extinction et 12 sont vulnérables.

Service des Ressources Naturelles, DEAL

La grande variété des écosystèmes en Guadeloupe est à l'origine d'une diversité faunistique et floristique très importante. Avec 269 espèces, les oiseaux constituent la classe de vertébrés terrestres la mieux représentée dans l'archipel guadeloupéen. Pourtant, la répartition géographique limitée de ces espèces et les pressions naturelles et anthropiques qu'elles subissent sont autant de facteurs qui les fragilisent, voire les menacent pour certaines d'entre elles.

Établie conformément aux critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures connaissances disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux,

les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.

En Guadeloupe, sur 81 espèces nicheuses répertoriées dans la liste rouge des espèces menacées, 15 sont en danger critique ou en danger d'extinction et 12 sont vulnérables. Parmi ces espèces, le Martin-pêcheur à ventre roux est classé en « danger critique », le Dendrocygne des Antilles est « en danger », la Grive à pieds jaunes et l'Organiste louis-d'or sont classés « vulnérables ». Quant au Pic de la Guadeloupe, seule espèce endémique des Petites Antilles, il est quasiment menacé d'extinction. Par ailleurs, quatre espèces ont complètement disparu de notre territoire : le balbuzard pêcheur (sous espèce ridgwayi), le flamant rose, le chevêche des terriers et le troglodyte familial.

La principale menace qui pèse sur les oiseaux est la disparition de leur habitat forestier par déforestation et artificialisation

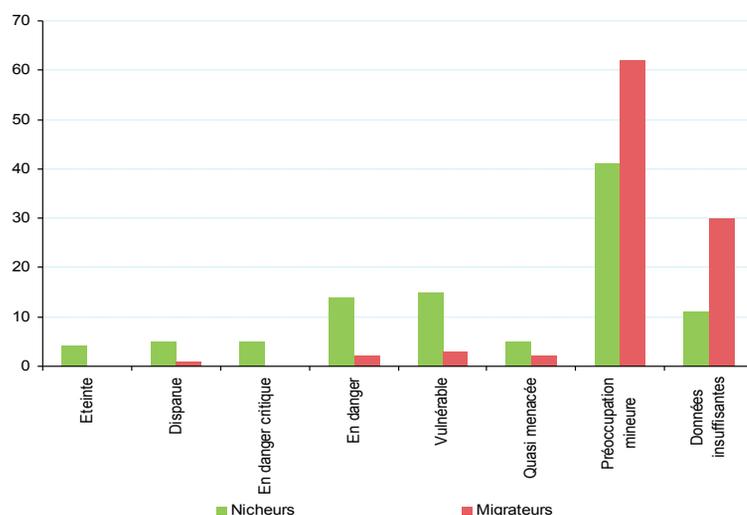
des sols, principalement en Grande-Terre et notamment dans les Grands-Fonds. L'urbanisation galopante, l'exploitation des carrières de tuf, la construction de routes et, surtout depuis quelques années, l'extension de la pratique du charbon de bois qui touche cette région, constituent le plus grand danger pour la survie des espèces nicheuses.



© Luc LEGENDRE

5 5 % des espèces en danger critique

Les espèces d'oiseaux menacés en Guadeloupe (en %)



Source : Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Suivi des peuplements piscicoles des rivières

Les eaux usées, les produits chimiques utilisés dans l'industrie et l'agriculture (en particulier le chlordécone dans les années 70), les dépôts sauvages et les aménagements hydrauliques sur les rivières sont la cause d'une raréfaction des crevettes et des poissons. Des espèces exotiques envahissantes et même le braconnage en sont aussi à l'origine. Depuis 2005, le Parc national de la Guadeloupe (PNG) permet de suivre l'évolution des peuplements et de mettre en place des mesures pour protéger les espèces.

Marie ROBERT, Parc national de la Guadeloupe

Depuis une trentaine d'années, les populations de crevettes et de poissons des eaux douces de Guadeloupe auraient nettement diminué. Les espèces traditionnellement recherchées comme les Ouassous ou les Cacadors sont de plus en plus rares. Cette tendance est mondiale, elle existe également en France métropolitaine car la dégradation de l'état de santé des peuplements piscicoles est liée à la dégradation du milieu rivulaire.

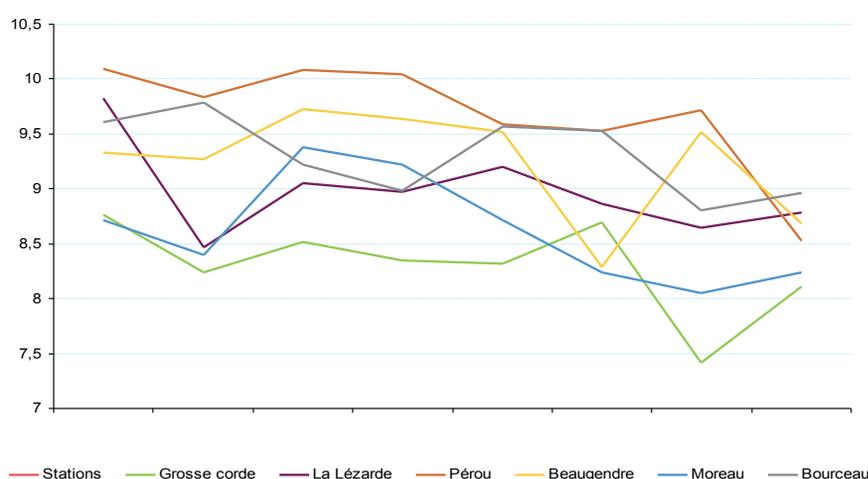
Les cours d'eau de Guadeloupe subissent de nombreuses agressions d'origine anthropique :

- Les pollutions organiques dues au dysfonctionnement récurrent des stations ;
- Les produits utilisés dans l'industrie ou dans l'agriculture. Extrêmement cancérigène, le chlordécone, a été utilisé depuis les années 70 pour lutter contre le charançon du bananier. Des analyses récentes révèlent sa présence dans tous les organismes aquatiques. La préfecture de Guadeloupe a donc interdit par arrêté préfectoral la pêche et la consommation de produits pêchés en rivière dans plusieurs communes du territoire ;
- Les dépôts sauvages ;
- Les aménagements de cours d'eau (artificialisation des berges, destruction des ripisylves, aménagement des embouchures...), peuvent entraîner rupture de la continuité biologique (atteintes aux nurseries situées aux embouchures, atteintes à la remontée des espèces), augmentation de la température de l'eau, transit des polluants et des sédiments par lessivage et érosion des sols... Les espèces exotiques envahissantes qui ont été introduites dans les milieux aquatiques prennent la place des populations indigènes, d'autres transmettent des maladies ;
- Le braconnage est interdit au cœur du Parc mais existe toujours malgré cette réglementation. Il soustrait du milieu les adultes reproducteurs.

Depuis 2005, le PNG étudie l'évolution des populations aquatiques de six cours d'eau

6 En 2012, plus aucune population ne croît

Évolution de l'Indice de Bien Portance* sur 8 ans de pêche (en période de carême)



*Afin d'appréhender les variations des peuplements piscicoles au cours du temps, le Parc national de la Guadeloupe (PNG), aidé et orienté par Dominique Monti (maître de conférence à l'UAG), a mis en oeuvre un indice utilisé aux États-Unis dans les années 80 « Index of Well-being » (IBW). Cet indice permet d'évaluer la réponse des populations ichtyologiques face au stress environnemental. C'est « un indice d'intégrité » qui repose sur l'idée que les communautés aquatiques sont intégratrices de la « santé écologique » du cours d'eau. L'indice IBW a été repris et modifié pour pouvoir définir des densités (biomasse et effectif ramené à une surface standard de 100m²). On a également retiré du calcul les 13 espèces tolérantes existantes dans nos milieux, cet indice adapté est appelé indice de bien portance (IBP).

Source : PNG.



© Fabien SALLES (PNG)

guadeloupéens : la Rivière Bourceau, la Rivière Moreau, la Rivière Beaugendre, la Rivière Pérou, la Rivière Lézarde et la Rivière Grosse-Corde. En 2009, un premier état des lieux de l'état écologique des cours d'eau met en évidence des résultats mitigés : dans 2/3 des cours d'eau les populations décroissent. En 2012, les tendances se dégradent : plus aucun cours d'eau ne possède de population qui croît. L'origine de cette érosion biologique serait due à de nombreuses nuisances anthropiques sur ces milieux, combinées à

des phénomènes climatologiques extrêmes (cyclone, carême).

Pour réduire ces nuisances, les agents du PNG offrent le conseil et l'assistance technique en aidant les collectivités et les particuliers à aménager les ouvrages de prélèvement d'eau pour respecter la continuité écologique du cours d'eau. La Police de l'eau contrôle, inspecte et verbalise les infractions commises (braconnage, pollution, prélèvements illégaux).

Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Occupation des sols

La Guadeloupe est une île au territoire restreint et la pression foncière y est considérable. Près de 60 % du territoire est couvert par des zones naturelles. La surface occupée par le bâti est passée de 22 % des zones artificielles en 2003 à 30 % en 2009. Le principal changement depuis les années 1990 concerne l'apparition d'un tissu urbain discontinu aboutissant à une compétition pour l'espace entre les territoires agricoles, les espaces urbains et les espaces naturels. Les zones artificialisées sont localisées principalement le long du littoral.

Extrait du profil environnemental régional 2011.

D'après le dernier inventaire par télédétection, CORINE Land Cover, la Guadeloupe est couverte majoritairement par des zones naturelles (aux alentours de 60 %), contrairement à la France métropolitaine où les espaces agricoles sont prédominants (60 % en moyenne). Pour autant, le taux d'artificialisation (*Définitions*) y est aussi plus élevé que dans l'hexagone, en raison d'une forte densité de population.

Du fait de l'exiguïté du territoire, d'une topographie contrastée et d'une augmentation des ménages, la pression foncière en Guadeloupe est considérable. Le principal enjeu de l'aménagement du territoire de l'archipel guadeloupéen consiste donc à concilier maîtrise foncière et satisfaction des besoins nouveaux en matière de logements et d'équipements.

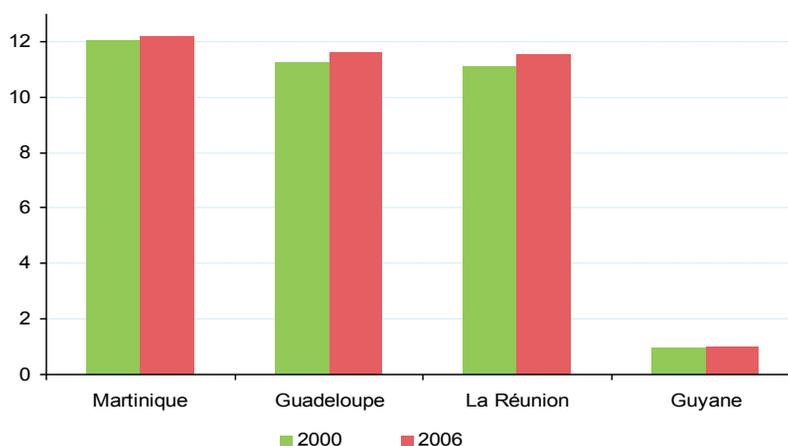
L'occupation des sols a peu évolué depuis 2000 (date à laquelle le premier inventaire par télédétection CORINE a été réalisé). L'enquête Teruti Lucas sur l'occupation des sols a toutefois montré que la surface occupée par le bâti est passée de 22 % des zones artificielles en 2003 à 30 % en 2009. Une étude menée sur les évolutions des milieux naturels entre 1990 et 2006 montre une tendance au grignotage des espaces naturels touchant plus particulièrement la forêt. La Guadeloupe perdrait ainsi 534 ha de forêt par an, soit 1 % de la surface actuelle¹. Le principal changement depuis les années 1990 concerne ainsi l'apparition d'un tissu urbain discontinu aboutissant à une compétition pour l'espace entre les territoires agricoles, espaces urbains et espaces naturels. Les zones artificialisées sont localisées principalement le long du littoral. En 2004, le taux d'artificialisation du rivage était de 16,5 % à moins de 500 m² des côtes. Ce taux diminue en s'éloignant des côtes : entre 500 et 5 000 m, la part des territoires agricoles augmente alors que la part des zones humides, mangroves et végétation basse régresse. Au-delà de 5 000 m, les espaces naturels sont majoritaires.

1- IFN, 2009

2- Observatoire du Littoral

7 La part des zones artificialisées augmente peu depuis 2000

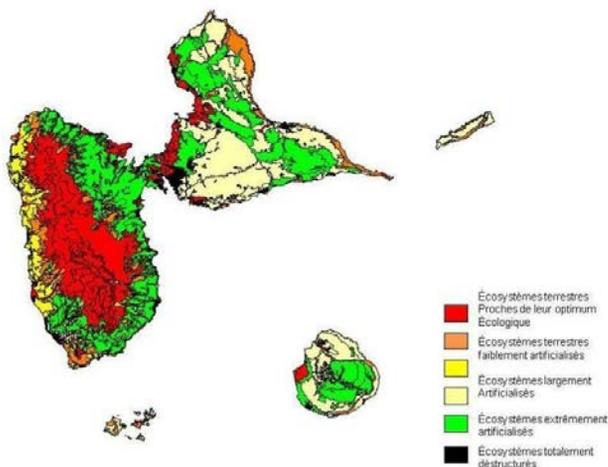
Part des zones artificialisées dans la surface totale entre 2000 et 2006 (en %)



Source : DAAF, CORINE Land Cover.

8 Des zones artificialisées situées principalement le long du littoral

Artificialisation des écosystèmes en Guadeloupe



Source : Conservatoire Botanique des îles de Guadeloupe 2011

Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Évolution du suivi d'activité des traces de tortues marines

Quasiment disparues des eaux antillaises à la fin des années 90, du fait d'une surexploitation des stocks au niveau local comme international, les tortues marines, intégralement protégées depuis 1991, semblent aujourd'hui revenir sur les plages de manière plus abondante. Entre 2000 et 2011, les populations de tortues marines ont évolué positivement. Leur présence est un indicateur de qualité des plages puisqu'un bon état écologique leur est nécessaire pour pondre.

Réseau tortues marines Guadeloupe

L'état de conservation des tortues marines reflète de manière plus ou moins directe la qualité des sites de pontes et d'alimentation, la sélectivité de la pêche côtière et la bonne application de la réglementation relative aux espèces protégées au niveau local et international. En effet, les tortues marines ont besoin de plages dans un bon état écologique pour pondre, notamment en termes de végétation littorale, de pollution lumineuse et de dérangement. L'augmentation des effectifs de ces espèces migratrices révèle une bonne application de la réglementation « espèce protégée » au niveau local et international, mais également une pêche côtière qui serait plus sélective et limiterait les captures accidentelles de tortues marines. En effet, les interactions mortelles sont très nombreuses dans les filets de fond du type trémail et folle. Les chiffres 2007-2011, même s'ils ne peuvent pas être comparés aux chiffres collectés depuis le début des années 2000 sont encourageants.

Les tortues marines sont des espèces longévives (*Définitions*), elles atteignent leur maturité sexuelle autour de 20-30 ans. Elles pondent leurs œufs sur des plages où ils vont incuber pendant une période de 2 mois environ. Elles pondent plusieurs centaines d'œufs par saison et seulement quelques-uns donneront à leur tour un adulte reproducteur (il est communément admis que seul 1 œuf sur 1 000 donnera un adulte). Le suivi de telles espèces nécessite une implication sur de nombreuses années avant de pouvoir conclure à des tendances concernant l'évolution des populations. Les chiffres récoltés au cours des cinq dernières années sont encourageants et la communauté scientifique impliquée dans le suivi s'accorde à dire que les populations de tortues marines ont évolué positivement entre 2000 et 2011.

La tortue « imbriquée » est la plus commune des espèces, elle est capable de pondre sur

l'ensemble des plages de l'archipel, mais affectionne plus particulièrement les plages abritées avec une importante végétation. Aujourd'hui, l'île de Marie-Galante abrite les 2/3 des pontes de l'archipel. La tortue « verte » a la particularité de pondre de manière plus abondante les années paires par rapport aux années impaires. Les sites de pontes pour cette espèce sont plus localisés et nécessitent une certaine quiétude. Les seuls sites où elle pond chaque année et de manière significative est Petite-Terre et l'est de Marie-Galante. Cette espèce était considérée comme extrêmement rare en ponte à la fin des années 90. La tortue « Luth » est rare. Moins d'une centaine de pontes par an sont recensées sur quelques plages ouvertes du Nord et de l'Est de la Basse-Terre. Cette espèce n'était

pas connue pour pondre sur les plages de la Guadeloupe, elle serait en voie d'expansion dans la région.

L'amélioration du statut de conservation des tortues marines apporte des indications sur la qualité des plages.

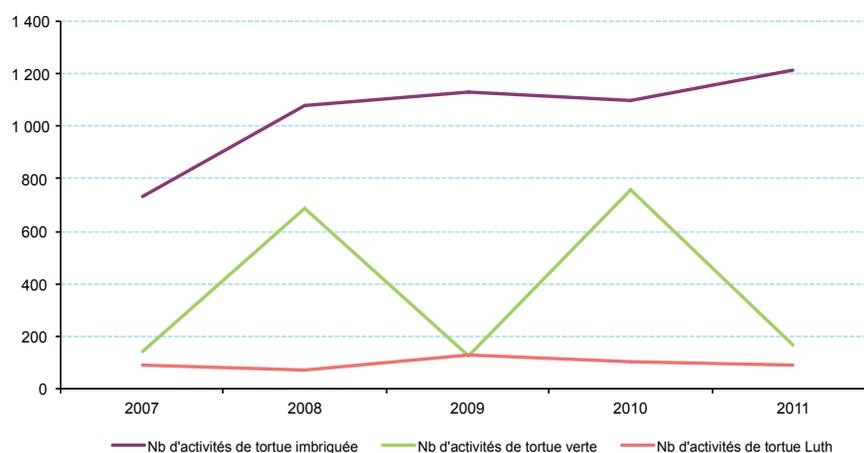


© Franck MAZEAS

Depuis 2007, les membres du Réseau Tortues Marines Guadeloupe appliquent un protocole standardisé, sur la base d'un échantillonnage, qui permet de dénombrer, puis d'estimer le nombre de pontes par espèce et par an. Les trois espèces reproductrices sont suivies de mars à octobre sur une soixantaine de plages réparties sur l'ensemble de l'archipel.

9 Les populations de tortues imbriquées ont nettement augmenté depuis 2007

Nombre d'activités de pontes de tortues marines entre 2007 et 2011*



* Nombre d'activités de pontes de tortues marines sur les plages de l'archipel guadeloupéen identifiées dans le protocole de suivi des pontes. Les données sur les plages de Saint-Martin et celles sur les plages non inscrites au protocole ont été ôtées.
Source : DEAL et le Réseau Tortues Marines Guadeloupe.

Finalité 2 : la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

État écologique des eaux côtières et des eaux de surface

Les sources de pollution de l'eau sont nombreuses : pesticides organochlorés, insuffisance du système d'assainissement, rejets industriels, rejets portuaires, lixiviats des décharges sauvages et pollution naturelle.

Service des Ressources Naturelles, DEAL

Le climat de la Guadeloupe, de type tropical humide, se caractérise par une saison sèche, de décembre à mai, et une saison humide de Août à novembre, offrant à l'archipel une ressource en eau abondante, mais inégalement répartie dans l'espace et dans le temps. Alors que la ressource se concentre essentiellement en Basse-Terre, les besoins en eau sont plus importants en Grande-Terre. Les sources de pollution des masses d'eau sont diverses. Les plus durables sont les pesticides organochlorés, dont fait partie le chlordécone, que l'on retrouve dans les eaux de la Basse-Terre. Les autres pesticides, ainsi que les polluants dits « émergents » (résidus de médicaments, résidus de soins, produits issus de la dégradation de détergents, désinfectants, plastifiants) sont potentiellement aussi dangereux pour la santé et l'environnement mais sont peu, voire pas suivis. L'élevage exerce également une pression forte sur la qualité des milieux aquatiques.

L'insuffisance du système d'assainissement est aussi à l'origine de pollutions. En 2009, 48 % des rejets de stations d'épuration n'étaient pas conformes à la réglementation. Par ailleurs, les fortes pluies du régime tropical, associées à une mauvaise séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales peuvent entraîner le dysfonctionnement ponctuel des systèmes d'assainissement et un rejet des eaux usées non traitées directement dans le milieu.

Certains rejets industriels contribuent également à la mauvaise qualité des eaux. En 2006, six installations de la filière canne à sucre (sucreries, distilleries) rejetaient leurs eaux usées dans le milieu sans traitement, soit un volume de 173 000 équivalent-habitants. Les rejets portuaires et les lixiviats (*Définitions*) des décharges sauvages non encore réhabilitées sont d'autres sources de dégradation de la qualité des milieux aquatiques. On a ainsi observé une pollution

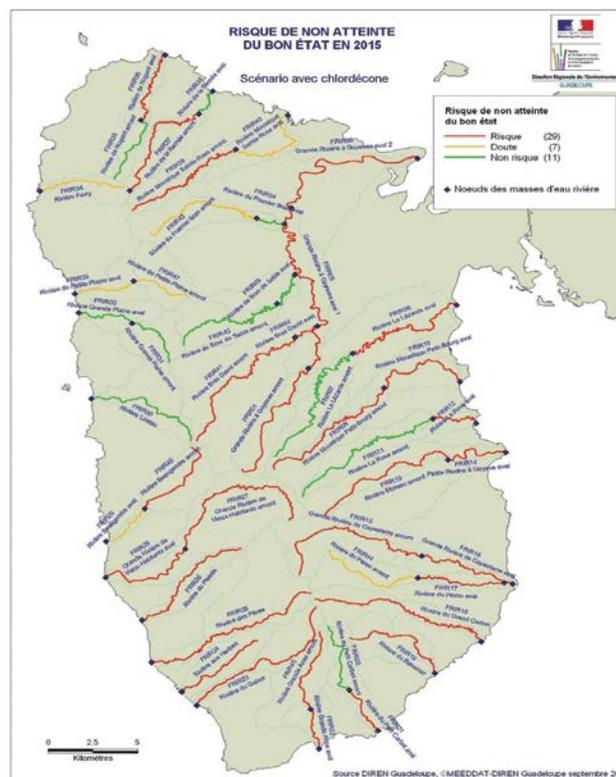
aux métaux lourds des sédiments du Canal du Raizet au nord de la décharge de la Gabarre. Les rejets du futur grand port autonome de Guadeloupe devront donc être particulièrement surveillés.

Enfin, certaines sources de pollution peuvent trouver une origine naturelle. C'est le cas des eaux chaudes de certaines sources, propices au développement de bactéries pathogènes pour l'homme. De plus, en cas de fortes pluies, les eaux chargées en sédiments provenant de l'érosion des sols ruissellent jusqu'aux rivières. Or, la turbidité des eaux (*Définitions*) peut entraver sa potabilisation. Les outils de protection de la ressource sont fragiles. Bien que la mise en place de

périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable soit obligatoire, seuls 10 captages sur les 58 exploités pour l'alimentation en eau potable font l'objet d'une déclaration d'utilité publique, 44 sont en cours de régularisation et seulement 3 sont réellement protégés. En revanche, plusieurs plans, schémas, réglementation encadrent la protection de la ressource et ont pour objectif la protection de 100 % des captages. Parmi les plus importants, figurent le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2005-2015, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2006-2010, ainsi que le Plan National d'Action Chlordécone (PNAC) 2011-2013.

10 Le bon état de l'eau ne sera pas atteint dans tous les cours d'eau en 2015

Risque de non-atteinte du bon état en 2015



Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Indice (ou indicateur) de développement humain (IDH)

En prenant en compte trois critères essentiels du développement humain, à savoir la longévité (espérance de vie), l'instruction (niveau d'éducation) et les conditions de vie (PIB réel par habitant), l'IDH donne une mesure du niveau moyen auquel se trouve un pays donné. La Guadeloupe est au 32^{ème} rang mondial pour l'IDH en 2000, elle figure parmi les niveaux les plus élevés de la Caraïbe.

Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

L'indicateur de développement humain (IDH) est l'outil actuellement privilégié pour les comparaisons régionales et internationales de bien-être des populations. Il intègre, outre le PIB par habitant, des données qualitatives qui contribuent à la qualité de vie : la santé, appréhendée par l'espérance de vie à la naissance, l'éducation avec le taux d'alphabétisation et le taux brut de scolarisation. Les indices de développement humain (IDH) des DOM sont en retrait de celui observé au niveau national. La Guadeloupe est au 32^{ème} rang mondial pour l'IDH en 2000. C'est surtout le PIB par habitant, exprimé en parité de pouvoir d'achat, qui est à l'origine de cet écart, la richesse produite par habitant étant plus faible, et les prix plus élevés que dans les autres régions.

Les départements d'Outre-mer représentent en revanche des îlots de prospérité dans leur environnement géographique immédiat. Dans le palmarès pour la région Caraïbe à laquelle sont ajoutées les Antilles et la Guyane, la Martinique arrivait en tête avec un IDH égal à 0,880, juste avant la Barbade (0,871), premier État de la Caraïbe classé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). La Guadeloupe et la Guyane prennent respectivement les troisième et quatrième places avec des IDH atteignant 0,858 et 0,850. Les pays voisins affichent tous des IDH inférieurs.

11 L'IDH de la Guadeloupe se situe dans les niveaux élevés de la zone caraïbe

Valeur de l'IDH dans les pays/régions de la Caraïbe

	1992		1995		2000	
	IDH	Rang mondial	IDH	Rang mondial	IDH	Rang mondial
Niveau de développement élevé (0,8<=IDH<=1)						
Martinique	0,897	19	0,931	16	0,880	30
Barbade	0,894	20	0,909	24	0,871	31
Guadeloupe	0,878	23	0,914	21	0,858	32
Guyane	0,840	41	0,890	33	0,850	34
Bahamas	0,854	36	0,893	32	0,826	41
Saint-Kitts-et-Nevis	0,730	70	0,854	50	0,814	44
Trinité-et-Tobago	0,855	35	0,880	40	0,805	50
Antigua-et-Barbuda	0,796	55	0,895	29	0,800	52
Niveau de développement moyen (0,5<= IDH<= 0,8)						
Cuba	0,666	89	0,729	85	0,795	55
Dominique	0,749	64	0,879	41	0,779	61
Sainte-Lucie	0,709	77	0,839	58	0,772	66
Grenade	0,707	78	0,851	51	0,747	83
Jamaïque	0,749	65	0,735	84	0,742	86
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,732	69	0,845	55	0,733	91
Rép. Dominicaine	0,638	96	0,720	88	0,727	94
Guyana	0,580	107	0,670	100	0,708	103
Niveau de développement faible (IDH< 0,5)						
Haïti	0,354	137	0,340	159	0,471	146

Sources : rapport annuel sur le développement humain (2000) - Insee, Unesco, UAG, Fakhoury et Moriame, 1996 ; Lehongre, 1999.

Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

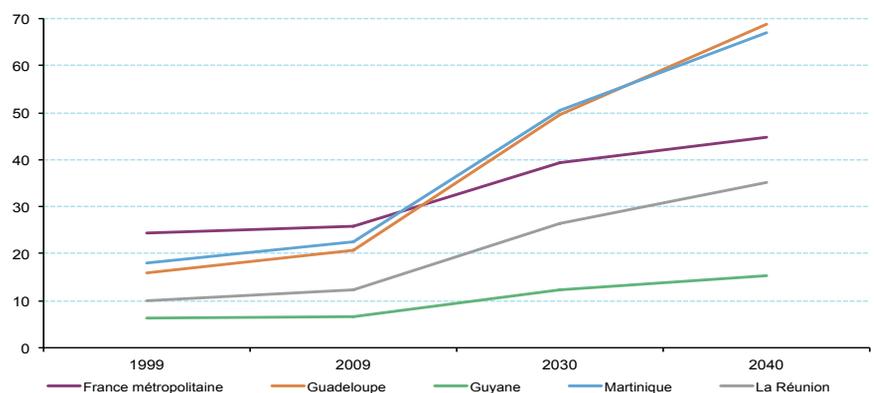
Taux de dépendance économique

En Guadeloupe, le taux de dépendance économique des personnes âgées continuerait d'augmenter d'ici à 2040 et pourrait atteindre 69 % (49 % en 2030). En lien avec le vieillissement de la population, il devrait peser sur les politiques publiques notamment sur la prise en charge de la dépendance et l'accès aux équipements et aux soins.

Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

Le taux de dépendance économique (*Définitions*) croissant est lié à un net vieillissement de la population qui continuerait d'ici à 2040³. Les populations de moins de 59 ans diminueraient d'environ 30 % entre 2007 et 2040. Dans le même temps, le nombre de personnes de 60 ans ou plus progresserait fortement. En particulier, les personnes de 80 ans ou plus seraient presque quatre fois plus nombreuses qu'en 2007. Quatre Guadeloupéens sur dix auraient 60 ans ou plus contre trois sur dix pour l'ensemble de la France. Parallèlement, les plus jeunes ne représenteraient plus que 22 % de la population alors qu'ils étaient 31 % en 2007. Les personnes actives de la tranche des 20 à 59 ans, seraient donc nettement moins nombreuses (38 %) que les inactifs potentiels (les moins de 20 ans et les 60 ans ou plus). Avec 40 % de personnes âgées de 60 ans et plus, le taux de dépendance continuerait donc d'augmenter et devrait peser sur les politiques publiques : prise en charge de la dépendance, accès aux équipements et aux soins...

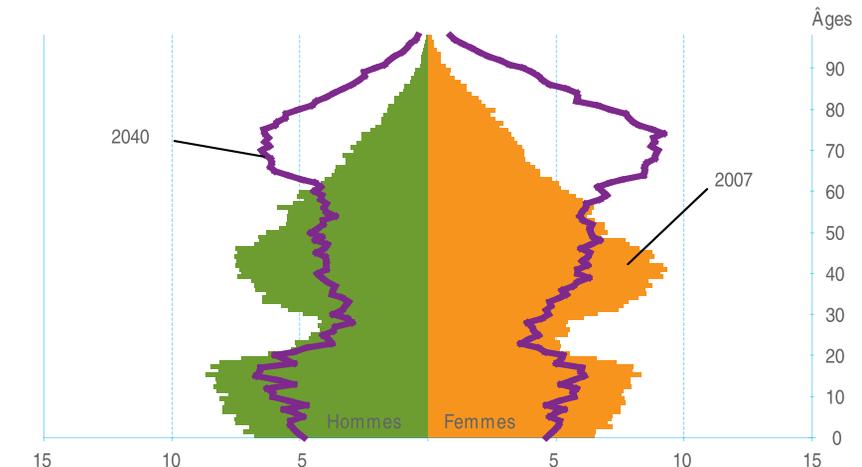
12 En Guadeloupe, d'ici à 2040, le taux de dépendance économique dépasserait légèrement celui de la Martinique, et largement celui de la France métropolitaine



* rapport entre la population des 65 ans ou plus et la population de 15 à 64 ans
Source : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales, projection Omphale.

13 Un net vieillissement de la population

Pyramide des âges en structure en Guadeloupe (effectif de chaque âge pour 1000 habitants)



Source : Insee, Estimations de population 2007 et Omphale 2010.

14 40 % de personnes âgées de 60 ans et plus en 2040

Répartition de la population guadeloupéenne par grands groupes d'âges (en effectif et en %)

	2007		2020		2 030		2 040	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Moins de 20 ans	122 737	30,6	104 000	25,5	94 000	23	88 000	21,8
20-59 ans	209 081	52,2	197 000	48	171 000	41,6	153 000	37,9
60-79 ans	55 256	13,8	87 000	21,2	111 000	27,2	113 000	28
80 ans ou plus	13 514	3,4	22 000	5,4	34 000	8,2	50 000	12,3
Ensemble	400 588	100	410 000	100	410 000	100	404 000	100

Source : Insee, Omphale 2010.

3- Voir publication de la Guyane : Premiers résultats N°73 janvier 2011

Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Nombre de communes couvertes par des PPRN

Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ont été mis en place pour prévenir les menaces de catastrophes naturelles. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Ces plans couvrent aujourd'hui l'ensemble des 32 communes de Guadeloupe.

Service des Risques Énergie Déchets, DEAL

L'archipel guadeloupéen est fortement exposé à d'importants risques naturels géologiques (séisme, mouvement de terrain, éruption volcanique, tsunami) et météorologiques (inondation, cyclone). Par ailleurs, le foncier disponible se raréfie compte tenu des contraintes géomorphologiques des îles, associées à un besoin en développement et une démographie croissante. Le réchauffement climatique tend enfin à amplifier la force et la récurrence des phénomènes naturels. Il est donc impératif de prendre en compte le risque dans l'aménagement du territoire : c'est la vocation des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN).

Au travers d'un plan de zonage réglementaire et d'un règlement associé, le PPRN réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Depuis l'approbation du premier PPRN de Guadeloupe en 2002 (Petit-Bourg), leur élaboration s'est poursuivie jusqu'à l'approbation des derniers PPRN en septembre 2012 (Terre-de-Haut et Terre-de-Bas). L'ensemble des 32 communes de Guadeloupe est aujourd'hui couvert par un PPRN approuvé. Suite à une étude d'évaluation de ces PPRN, achevée en février 2014, une phase de révision s'engage et les premiers PPRN révisés devraient être approuvés à compter de 2016.

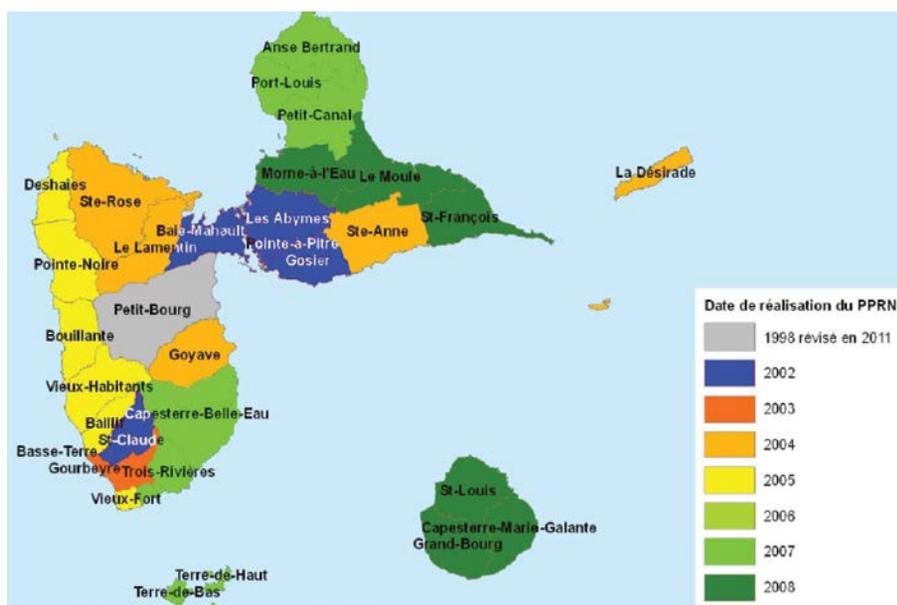
La Guadeloupe est située dans une zone à forte sismicité (zone 5 dans le zonage sismique de la France) du fait de la présence à proximité de ses côtes de la zone de subduction de la plaque atlantique sous la plaque caraïbes. De nombreux bâtiments publics et privés sont très vulnérables au risque sismique ; on estime qu'un séisme majeur du type de celui qui a touché la Guadeloupe le 8 février 1843 (magnitude 8,2) pourrait détruire environ 20 000 bâtiments en Guadeloupe, soit près de 10 % du bâti.

Le plan séisme Antilles (PSA) a été lancé en 2007 et entre dans sa deuxième phase 2014-2020 ; il vise à réduire la vulnérabilité sismique de la Guadeloupe en renforçant notamment des bâtiments prioritaires : établissements scolaires, bâtiments et infrastructures de gestion de crise, logement social.

Sur les 2 sites SEVESO (SARA et Rubis Antilles Guyane), il n'y a pas d'habitation dans la zone d'influence du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Jarry mais uniquement des bâtiments à usage professionnel.

15 Toutes les communes couvertes par un PPRN

Les plans de préventions des risques naturels prévisibles (PPRN) en Guadeloupe



Source : DEAL/RED

Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Population en zone potentiellement inondable par les débordements de cours d'eau et les submersions marines

Le risque d'inondation est très présent en Guadeloupe. 15 % de la population est exposée au risque d'inondation par cours d'eau et 10 % au risque de submersion marine. Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) a été mis en place pour une meilleure prévention à l'horizon 2015.

Service des Risques Énergie Déchets, DEAL

Le risque d'inondation est très présent en Guadeloupe. C'est une source de danger pour les vies humaines et d'impact sur les biens et l'économie. Quatre personnes sont décédées aux Abymes, dans les Grands-Fonds en janvier 2011, une personne est décédée en octobre 2012 à Saint-Claude. L'agglomération pointoise a été paralysée suite à l'inondation des principaux axes routiers en mai 2012. Parallèlement, la politique nationale de gestion des inondations est en pleine évolution et s'inscrit désormais dans le cadre européen de la directive 2007/60/CE sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation (dite directive inondation).

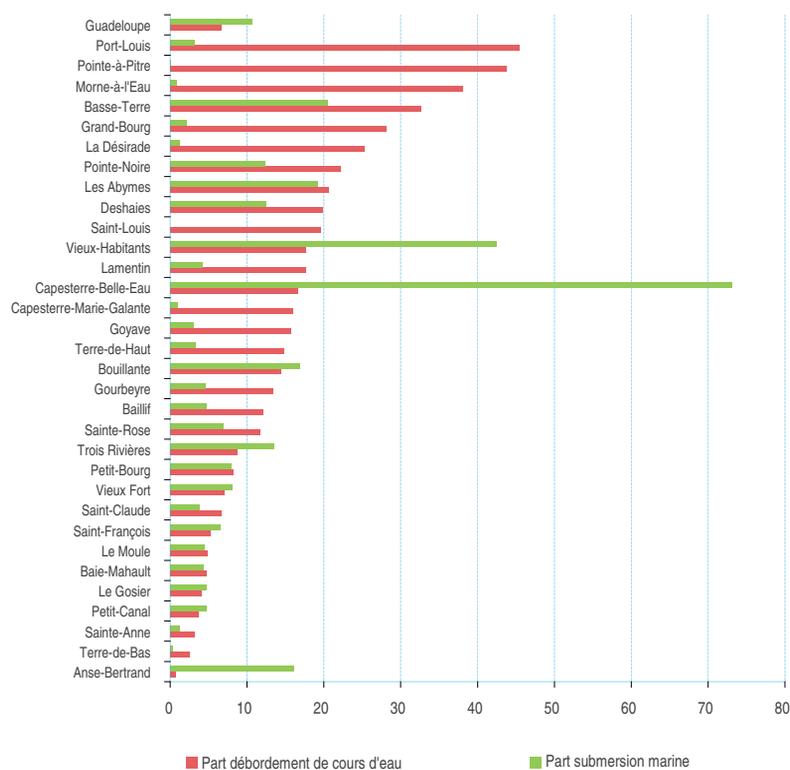
L'étude d'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) réalisée par la DEAL en janvier 2012 dans le cadre de la mise en œuvre de cette directive européenne, a montré qu'en Guadeloupe plus de 61 000 personnes se trouvaient potentiellement exposées au risque d'inondation par cours d'eau et plus de 42 000 étaient exposées au risque de submersion marine. Sur la base du diagnostic de l'EPRI et d'une concertation avec les parties prenantes du bassin Guadeloupe, deux territoires à risque d'inondation important (TRI) ont été identifiés par arrêté préfectoral du 12 décembre 2012 : le TRI « Centre », regroupant les communes des Abymes, Baie-Mahault, Le Gosier, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Pointe-à-Pitre et Sainte-Anne, a été retenu en raison de la forte proportion de population potentiellement exposée aux inondations (30 500 personnes environ exposées aux inondations par débordement de cours d'eau, inondations par ruissellement pluvial, inondations par submersion marine), de la présence d'enjeux.

Le TRI « Basse-Terre - Baillif » a été retenu au vu de la forte proportion de population exposée aux inondations torrentielles (1/4 de la population totale de ces deux communes). Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) prévu par la directive inondation devra apporter des réponses à cette situation pour décembre 2015, déployées au travers de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) ou de programmes d'action de prévention des inondations

(PAPI). L'efficacité de ces mesures sera appréciée au travers d'une nouvelle évaluation des risques d'inondation réalisée à l'horizon 2018 (la directive inondation étant mise en œuvre selon des cycles de 6 ans).

16 Des risques importants d'inondations et de submersions marines

Population en zone inondable par débordements de cours d'eau et submersions marines (en %)



Sources : DEAL/RED, RP 2006.

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Espérance de vie, taux de mortalité prématurée et infantile

En Guadeloupe, l'espérance de vie progresse régulièrement mais reste plus faible que celle des métropolitains. En 2011, elle est de 77 ans pour les hommes et de 83 ans et demi pour les femmes. Le taux de mortalité des Guadeloupéens de moins de 65 ans de 2,3 ‰ en 2011 est plus élevé qu'en France métropolitaine (2,0 ‰), en raison d'une plus grande prévalence des tumeurs, accidents et empoisonnements. La mortalité infantile est également plus importante en Guadeloupe que sur le territoire métropolitain.

Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

La santé est une composante majeure du développement durable. L'espérance de vie à la naissance permet d'apprécier l'état de santé d'une population. En Guadeloupe, l'espérance de vie progresse régulièrement mais reste inférieure à celle des métropolitains. En 2011, elle est de 77 ans pour les hommes et de 83 ans et demi pour les femmes. L'écart avec la France métropolitaine est de 1 an et demi pour les hommes comme pour les femmes. Comparativement aux autres DOM, l'espérance de vie en Guadeloupe est plus faible qu'en Martinique, mais plus élevée qu'en Guyane et qu'à la Réunion. En plus d'une surmortalité liée aux traumatismes, empoisonnements et maladies cardiovasculaires, la Guadeloupe se distingue par une forte mortalité prématurée.

Le taux de mortalité des Guadeloupéens de moins de 65 ans est de 2,3 ‰ en 2011, c'est plus qu'en France métropolitaine (2,0 ‰) et qu'en Martinique (1,7 ‰) mais un peu moins qu'en Guyane (2,5 ‰). Les décès prématurés des Guadeloupéens de moins de 65 ans sont dus principalement aux tumeurs (60 sur 100 000 habitants), mais pour les hommes, ce sont les causes externes de blessures (dont les accidents de la route) et d'empoisonnements qui arrivent en tête. Viennent ensuite les maladies de l'appareil circulatoire (AVC, infarctus...) qui touchent 58 hommes et 23 femmes de moins de 65 ans sur 100 000.

Le taux de mortalité infantile augmente en Guadeloupe depuis 2007 passant de 7,2 ‰ en moyenne de 2007 à 2009 à 7,9 ‰ en moyenne de 2009 à 2011, alors qu'il diminue en France métropolitaine (3,8 ‰ en moyenne de 2007 à 2009 à 3,6 ‰ de 2009 à 2011).

17 En Guadeloupe aujourd'hui, les hommes peuvent espérer vivre 3 ans de plus qu'il y a 10 ans et les femmes 2,5 ans

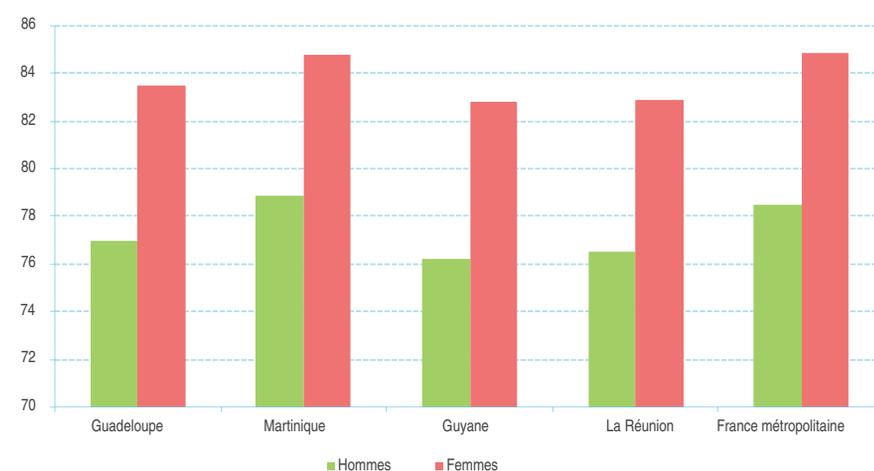
Évolution de l'espérance de vie à la naissance depuis 10 ans

	2001		2011	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Guadeloupe	74,2	81,2	77,0	83,5
Martinique	75,3	81,5	78,9	84,8
Guyane	72,1	78,6	76,2	82,8
La Réunion	71,4	79,8	76,5	82,9
France métropolitaine	75,7	82,9	78,5	84,9
France entière	75,6	82,9	78,4	84,8

Sources : Insee, État Civil, Estimations de population.

18 En Guadeloupe, l'espérance de vie est plus faible de 1,5 année par rapport à la France métropolitaine

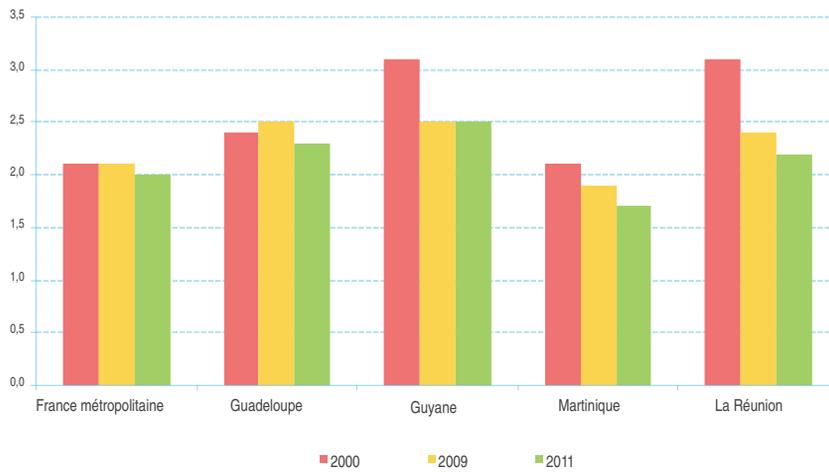
Espérance de vie à la naissance en 2011 (en année)



Sources : Insee, État Civil, Estimations de population.

19 Un taux de mortalité prématurée légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine

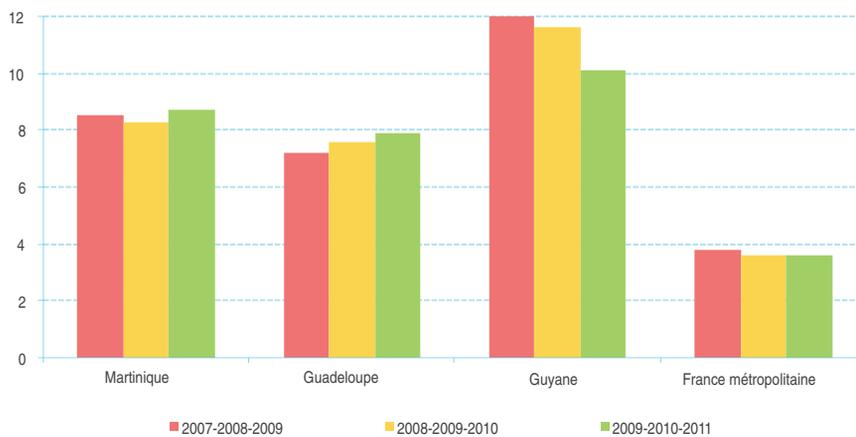
Évolution 2000-2011 du taux de mortalité prématurée (pour mille)



Sources : Insee, état civil (données domiciliées), estimations de population.

20 En Guadeloupe, un taux de mortalité infantile 2 fois plus important qu'en France métropolitaine

Taux de mortalité infantile (pour mille) (1)

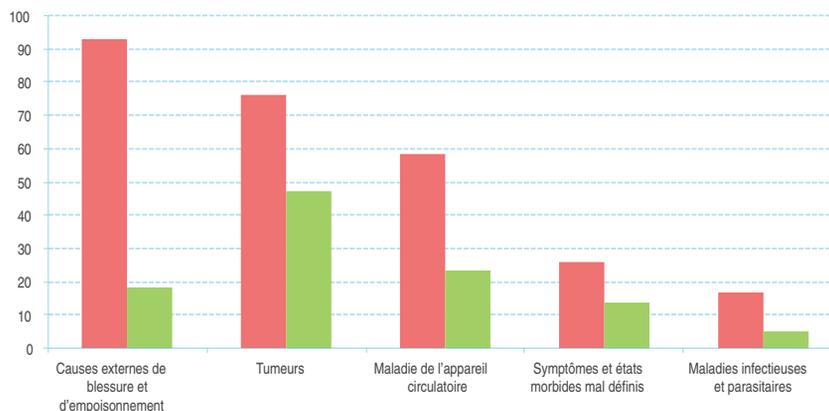


(1) : nombre d'enfants décédés à moins d'un an pour 1000 enfants nés vivants sur la période considérée.

Sources : Insee, estimations de population - état civil.

21 Les décès prématurés sont dus principalement aux tumeurs

Taux de mortalité prématurée par causes de décès et par genre en Guadeloupe (moyenne annuelle 2009-2011) (Taux pour 100 000)



Source : Inserm - Base Cépircd.

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans

La part des diplômés du supérieur âgés de 25 à 34 ans ayant fini leurs études a plus que doublé entre 1999 et 2009 passant de 12,3% à 27 % de la classe d'âge. Néanmoins, le niveau guadeloupéen reste très en deçà de la moyenne nationale (43 %).

Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

L'insertion des jeunes dans la vie active dépend à la fois du niveau de formation atteint, de la conjoncture économique et de la réponse aux besoins des entreprises. Le nombre et la part des diplômés du supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans ayant fini leurs études permettent d'évaluer la capacité d'un territoire à s'adapter aux changements et à produire une dynamique de développement économique et social durable. L'Union européenne a fixé pour 2020 un objectif de 40 % de diplômés du supérieur. La France métropolitaine est bien positionnée en termes de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes adultes de 25-34 ans (43 % en 2010).

En Guadeloupe, la part des diplômés du supérieur de 25 à 34 ans ayant fini leurs études a plus que doublé entre 1999 et 2009 passant de 12,3 % à 27 % de la classe d'âge. En 2010, on compte 11 352 jeunes diplômés en Guadeloupe pour un total de 40 000 jeunes de 25 à 34 ans soit 28 % de diplômés du supérieur. Les femmes sont davantage diplômées en Guadeloupe que les hommes. En 2009, parmi les femmes de 25 à 34 ans, 31 % sont diplômées du supérieur (21 % pour les hommes). Cette part reste inférieure à la moyenne nationale de 42 % en 2009 mais supérieure à celle de la Guyane (18 %). Les jeunes Guadeloupéens obtiennent souvent leur baccalauréat. Ils sont 27 % de bacheliers en 2010 parmi les 25-34 ans. C'est mieux qu'en Martinique (25 %) et qu'en France métropolitaine (22 %). Mais c'est pour les diplômés post baccalauréat que l'écart se creuse nettement. Dans la même population, ceux qui ont obtenu un diplôme Bac+2 sont 15 % en Guadeloupe, comme en Martinique contre 20 % en France métropolitaine.

L'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) est un établissement pluridisciplinaire qui accueille chaque année près de 13 000 étudiants. Mais L'UAG a été créée plus tardivement que les autres établissements de la France métropolitaine (1982). Pour les étudiants, l'accès à certains cursus passe aussi par la France métropolitaine et cela limite encore l'obtention de certains diplômés du supérieur.

L'université des Antilles et de la Guyane (UAG) était une ancienne université pluridisciplinaire implantée sur trois régions, Guadeloupe, Guyane, et Martinique, disposant de 5 campus :

- deux en Guadeloupe : Fouillole (Pointe-à-Pitre) et Camp Jacob de Saint-Claude ;
- deux en Guyane : Pôle Universitaire Guyanais à Cayenne (site de Troubiran) et l'IUT à Kourou ;
- un en Martinique : Schœlcher.

Plus de 12 000 étudiants y étaient inscrits dans 6 unités de formation et de recherche (UFR), 5 instituts, 3 écoles internes et une école doctorale.

À la suite de la décision de création de l'université de Guyane, l'UAG devient, en juillet 2014, l'université des Antilles (UA) portée par des pôles autonomes (Guadeloupe et Martinique).

L'UAG en chiffres

Effectifs en 2013-2014

12 837 étudiants, répartis dans trois pôles :

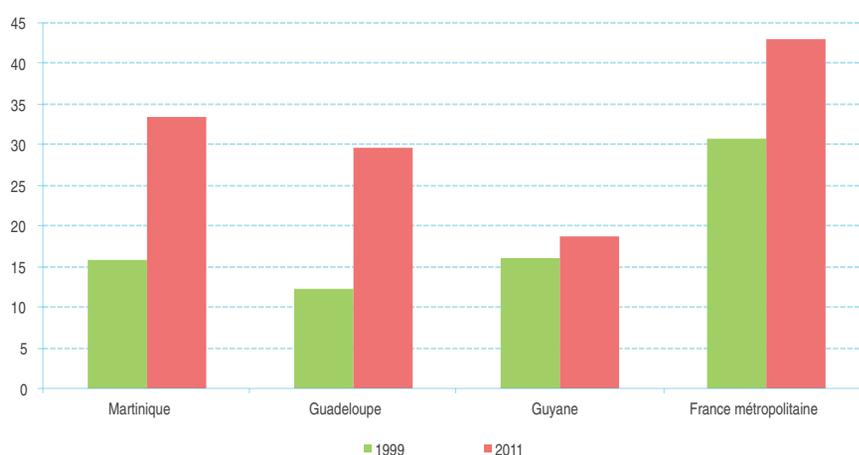
- Guadeloupe : 6.303
- Martinique : 4.406
- Guyane (pôle indépendant au 1er janvier 2015) : 2.527
- 9.427 inscrits en licence
- 2.921 inscrits en master
- 357 inscrits en doctorat

464 enseignants

Source : Repères et références statistiques 2014.

22 Doublement de la part des diplômés du supérieur en dix ans

Évolution 1999-2011 de la part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans (en %)



Source : RP1999 - 2011.

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Part des jeunes de 18-25 ans hors emploi et hors formation

En 2011, près de quatre Guadeloupéens sur dix âgés de 18 à 25 ans sont à la fois sortis du système scolaire et sans emploi. Ce taux deux fois plus important qu'en France métropolitaine est lié aux difficultés scolaires des élèves et à la situation économique des familles dans un territoire très inégalitaire.

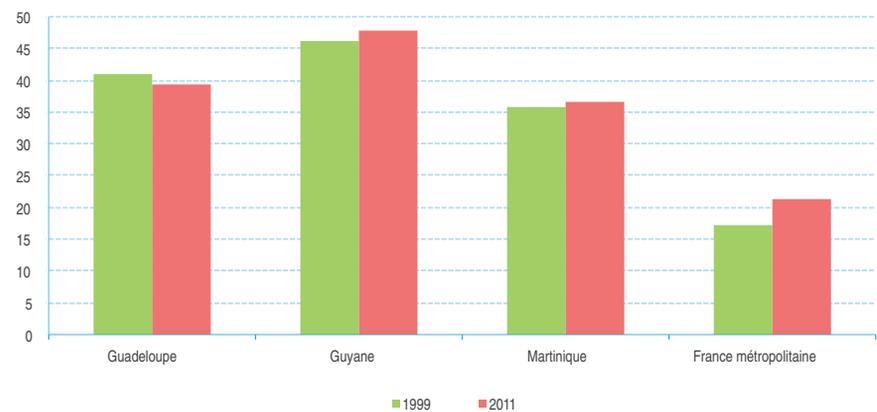
Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

Le taux élevé des jeunes Guadeloupéens sortis du système scolaire et n'ayant pas d'emploi peut s'expliquer par des difficultés scolaires plus importantes qu'en France métropolitaine. En 2009, un quart des jeunes Guadeloupéens de 20 à 24 ans ayant quitté le système scolaire n'ont atteint que le niveau du primaire, contre 14 % en France métropolitaine. Selon une étude du ministère de l'éducation réalisée lors de la journée « défense citoyenneté », la part de jeunes de 18 ans en difficulté de lecture atteint 10 % en moyenne pour l'ensemble de la France en 2012, contre 30 à 75 % dans les DOM. Par ailleurs, le coût important des études (entre 200 et 800 euros minimum par an - source UAG) pour des jeunes issus de milieux populaires à faibles revenus peut constituer un frein à la poursuite des études. En effet, la Guadeloupe se caractérise par un taux de pauvreté et des inégalités de revenus plus fortes qu'en France métropolitaine. En Guadeloupe, l'indice de Gini (plus il est proche de 1, plus les inégalités sont fortes) atteint 0,38 en 2011 alors qu'il est de 0,30 en France métropolitaine.

Le nombre important de familles monoparentales contribue également à ce phénomène, l'accompagnement des enfants pouvant être plus difficile pour un parent seul qui a plusieurs enfants à charge. En 2011, le nombre de Guadeloupéens sans emploi est important, le taux d'emploi des 15-64 ans s'élève à 48 %, ce qui signifie qu'un peu moins d'une personne sur deux est en activité. À titre de comparaison, le taux d'emploi des 15-64 ans en France métropolitaine s'élève à 64 %. Le taux de chômage, lié au niveau de formation, est trois fois plus élevé pour les actifs sans diplôme (35 %) que pour ceux ayant un diplôme de niveau bac+2. Pour les moins de 30 ans sans diplôme, le taux de chômage s'élève à 51 %. Le diplôme reste donc un rempart pour se protéger du chômage.

23 Deux fois plus de jeunes non insérés en Guadeloupe qu'en France métropolitaine mais la part a diminué en 10 ans

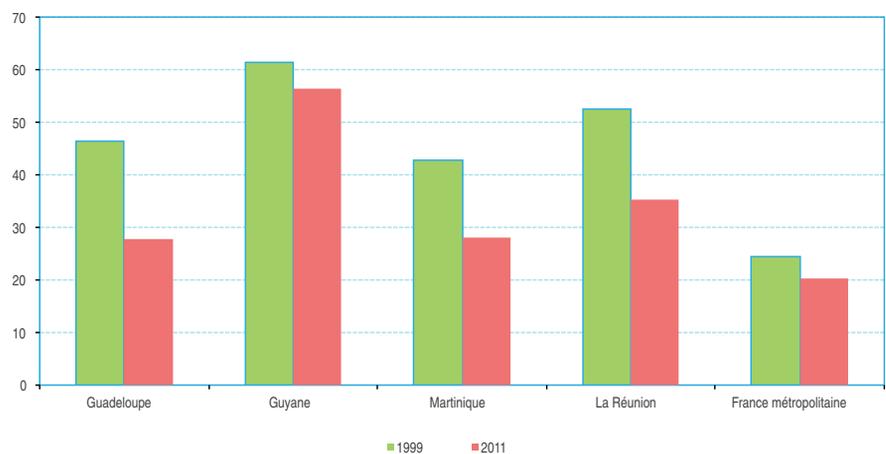
Évolution de la part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés entre 1999 et 2011 (en %)



Champ : population au lieu de résidence âgée de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires
Source : Insee : Recensements de la population, Exploitation principale.

24 En 2011, 28 % de jeunes guadeloupéens avec peu ou pas de diplôme parmi les 20-24 ans non scolarisés

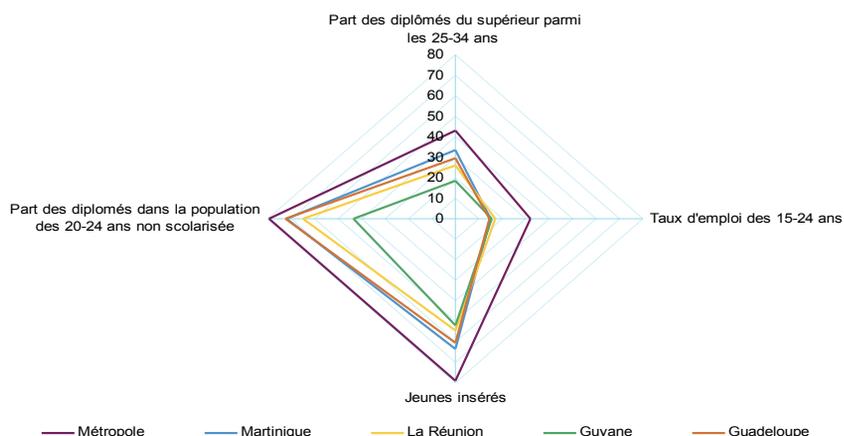
Évolution de la part des jeunes peu ou pas diplômés au sein de la population des 20-24 ans non scolarisée (en %)



Champ : personnes de 20 à 24 ans non inscrites dans un établissement d'enseignement.
Source : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations principales au lieu de résidence.

La Guadeloupe est un territoire qui cumule une part de jeunes sans diplôme élevée et une part de jeunes diplômés de l'enseignement du supérieur faible. L'insertion de ces jeunes sur le marché du travail est donc particulièrement difficile. Les objectifs de la stratégie de l'économie de la connaissance et de l'innovation préconisés par Lisbonne (objectif de l'Union Européenne : 10 % en 2020) semblent difficiles à atteindre dans ce territoire.

25 Un taux d'emploi chez les jeunes deux fois moins élevé dans les DOM qu'en France métropolitaine
 Part des jeunes sortis du système scolaire diplômés, des diplômés du supérieur, des jeunes insérés* (en %)



* population au lieu de résidence âgée de 18 à 25 ans qui ont un emploi ou sont étudiants, élèves ou stagiaires.
 Source : Insee 2011.

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Formation continue par secteur

L'insertion des jeunes dans la vie active est une préoccupation générale au regard du développement durable. Elle dépend de nombreux facteurs dont, sans être exhaustif, le niveau de formation atteint, la conjoncture économique, l'adéquation aux besoins des entreprises. La formation est un facteur d'adaptation pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux. Entre 2009 et 2011, le nombre de stagiaires en formation continue augmente surtout dans les services et par les commandes publics.

Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

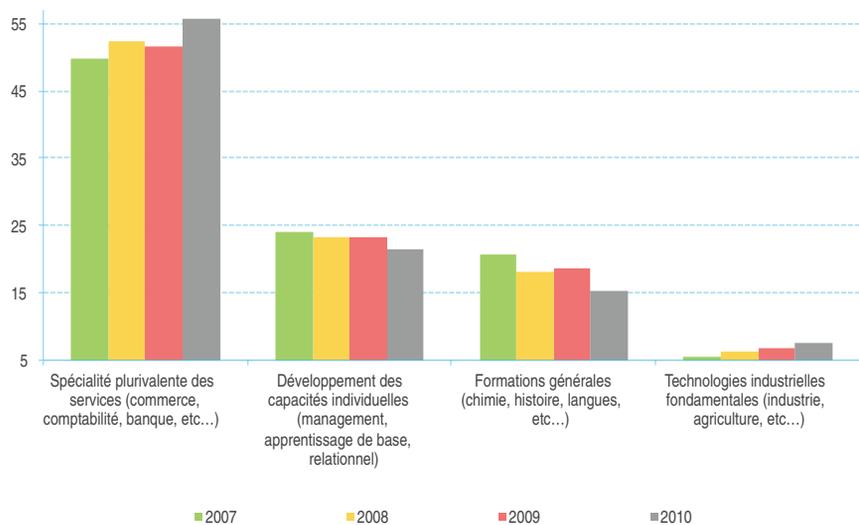
En Guadeloupe, au 31 décembre 2010, 403 organismes de formation actifs étaient déclarés. Malgré un contexte économique difficile, le chiffre d'affaires de la formation continue a fortement progressé en 2010 (+ 40,8 %) pour atteindre un peu plus de 63 millions d'euros, après une hausse de 11,6 % en 2009. La commande privée mais surtout la commande publique ont soutenu cette progression.

Les 403 organismes actifs ont formé 69 868 stagiaires (+ 27,3%) pour un volume global de 6 445 007 « heures stagiaires » (+ 7,9 %). La durée moyenne des formations passe à 92,2 heures en 2010 contre 108,8 heures en 2009.

Le nombre d'organismes de formation enregistrés en Guadeloupe a diminué entre 2009 et 2010. Cette diminution s'explique par l'augmentation du nombre de déclarations caduques. Le nombre de stagiaires augmente sensiblement entre 2009 et 2010.

26 Grands domaines de formation : les services en tête

Évolution de la part des grands domaines de formation entre 2007 et 2010 (en %)



Source : DIECCTE, Service Régional de Contrôle.

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Cadres des fonctions stratégiques dans l'emploi total

Les emplois stratégiques sont peu présents en Guadeloupe. En 2011, ils représentent 5 760 postes, soit 4,5 % de l'emploi total contre 10,1 % en France métropolitaine. Ils sont concentrés dans les fonctions de gestion et de prestations intellectuelles et sont peu nombreux dans le commerce interentreprise et la conception-recherche.

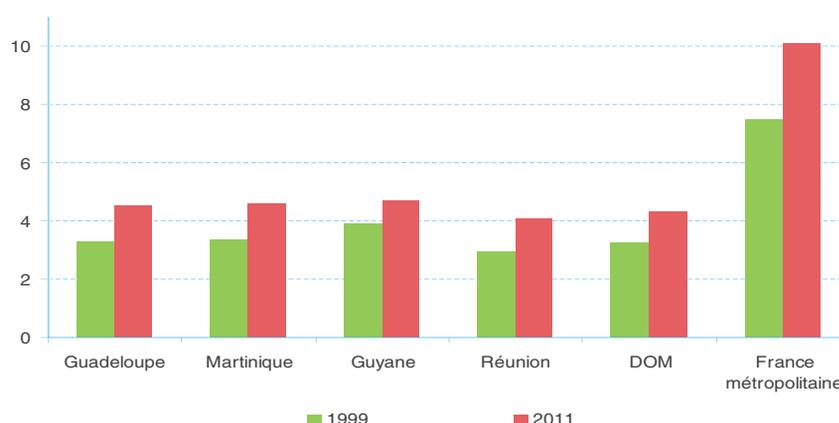
Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

En Guadeloupe, la part des cadres des fonctions stratégiques a augmenté d'un point entre 1999 et 2011 atteignant 4,5 %. C'est beaucoup moins qu'en France métropolitaine (10,1 %). Ces cadres se situent plutôt dans les fonctions de gestion (59 %) et de prestations intellectuelles (25 %). Contrairement à la France métropolitaine, ils sont peu nombreux dans les fonctions de commerce inter-entreprise (5,9 % en Guadeloupe et 11,4 % en France métropolitaine) et de conception-recherche (4,7 % en Guadeloupe contre 20 % en France métropolitaine). Les activités scientifiques et techniques sont notamment moins présentes en Guadeloupe que dans l'ensemble de la France.

Le faible développement des emplois stratégiques n'est pas une particularité locale. La Guadeloupe fait partie des 40 % de départements français où les emplois stratégiques occupent moins de 5 % des actifs. En France métropolitaine, les emplois stratégiques sont surtout concentrés dans les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur où ils représentent en moyenne 16 % de l'emploi. En dehors de ces trois régions, les emplois stratégiques n'occupent en moyenne que 6,7 % des actifs. En Guadeloupe, 65 % de ces emplois sont localisés au centre de l'île dans les communes de Baie-Mahault, des Abymes et de Pointe-à-Pitre.

27 Peu de cadres des fonctions stratégiques en Guadeloupe

Évolution de la part des cadres des fonctions stratégiques dans l'emploi total entre 1999 et 2011 (en%)



Source : Insee, recensements de la population.

Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains

Créations d'entreprises

Stimulées par le régime de l'auto-entrepreneur depuis 2009, les créations d'entreprises guadeloupéennes marquent le pas en 2012 avec une baisse de 10 %, alors que le niveau des créations nationales est stable. En 2013, les créations d'entreprises continuent de diminuer en Guadeloupe (-12 %), davantage qu'en France (-2 %).

Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX, Insee

Le développement économique durable dépend aussi de la compétitivité des entreprises. L'accompagnement des entreprises nouvellement créées est indispensable ainsi que leur développement. L'évolution du nombre de créations d'entreprises peut guider les collectivités territoriales pour lancer des mesures de soutien à la création et à la consolidation des entreprises locales.

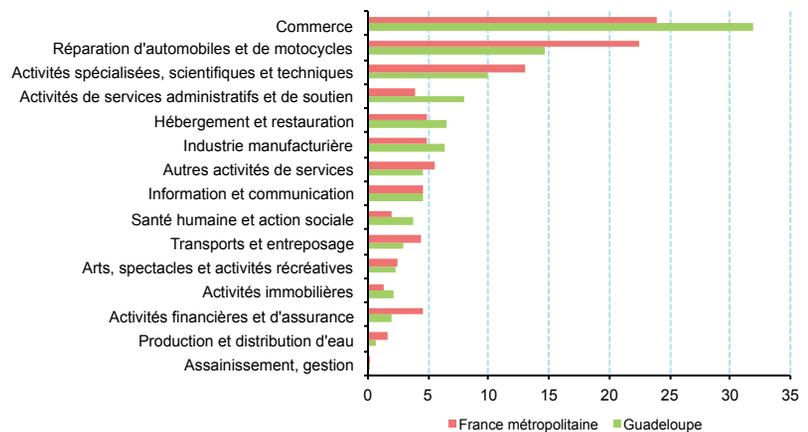
Tous les secteurs n'affichent pas le même dynamisme. Avec la mise en place, fin 2008, du régime de l'auto-entrepreneur, le nombre de créations d'entreprises avait alors connu une forte progression en 2009. Dopé par l'arrivée de ce nouveau statut, le nombre de créations d'entreprises régionales avait progressé de 16 % au cours de l'année 2009. Depuis, ce type de création s'est essoufflé.

En 2013, dans les secteurs marchands non agricoles de Guadeloupe, 4 400 entreprises ont été créées. Cela représente une baisse de 12 % comparée à l'année 2012. Cette diminution touche la quasi-totalité des régions françaises. Elle est cependant plus importante en Guadeloupe que dans l'ensemble de la France (-2 %).

La chute de 20 % des créations d'auto-entreprises en Guadeloupe (-11 % en France) est la principale cause de cette baisse.

28 Une création d'entreprise sur trois dans le commerce

Répartition des entreprises créées en 2006 par secteur d'activité (en %)



Source : Insee-Enquête Sine génération 2006, interrogation 2006-2011.

L'auto-entrepreneur

Cumuler un emploi et une activité autonome est possible avec le régime de l'auto-entrepreneur. Ce statut, créé en 2009, a pour objectif de simplifier l'exercice de petites activités indépendantes : l'auto-entrepreneur peut exercer une activité commerciale ou artisanale en parallèle d'une activité principale, c'est-à-dire en complément d'un autre statut (salarié, demandeur d'emploi, retraité, étudiant...).

L'auto-entrepreneur ne constitue pas une forme juridique, qui reste le statut de l'entreprise individuelle, mais seulement une simplification de la formalité de déclaration d'activité.

Ce dispositif s'adresse aux personnes physiques souhaitant exercer en entreprise individuelle et ne concerne pas les autres statuts d'entrepreneurs (gérant de société par exemple). Cependant, il est toujours possible de changer de statut et d'exercer une activité sous forme de société.

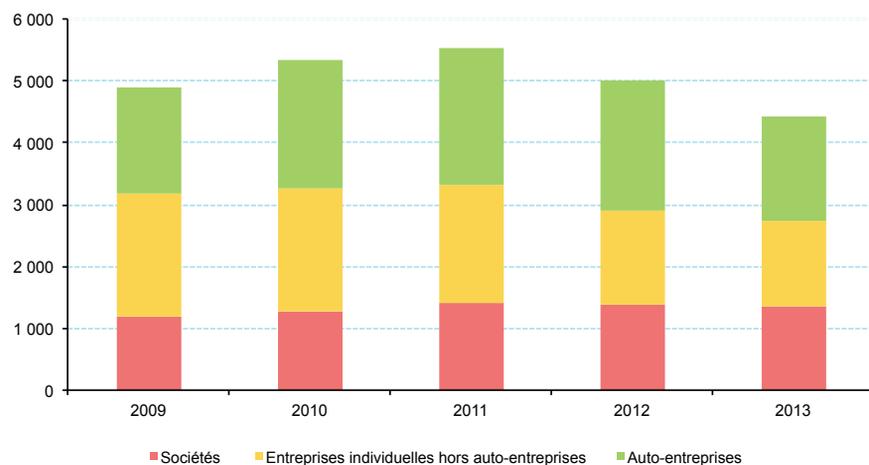
L'auto-entrepreneur, en tant qu'entrepreneur individuel, peut domicilier son activité à l'adresse de son domicile personnel, sous réserve de souscrire une assurance professionnelle.

De même, en ce qui concerne la tenue de sa comptabilité, l'auto-entrepreneur est soumis à des obligations allégées.

Source : service-public.fr.

29 En 2013, les créations d'entreprises guadeloupéennes diminuent

Évolution du nombre de créations d'entreprises selon la catégorie juridique



Lecture : Depuis 2011, le nombre de créations de sociétés est stable autour de 1 400 entreprises.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements).

Finalité 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utile

En Guadeloupe, l'agriculture biologique est moins développée qu'en France métropolitaine. Elle occupe 0,5 % de la surface agricole utile (SAU), contre 4 % sur l'ensemble du territoire national. Cependant, malgré un contexte peu favorable, elle a connu une forte progression jusqu'en 2011.

David HALLAKOU, DAAF

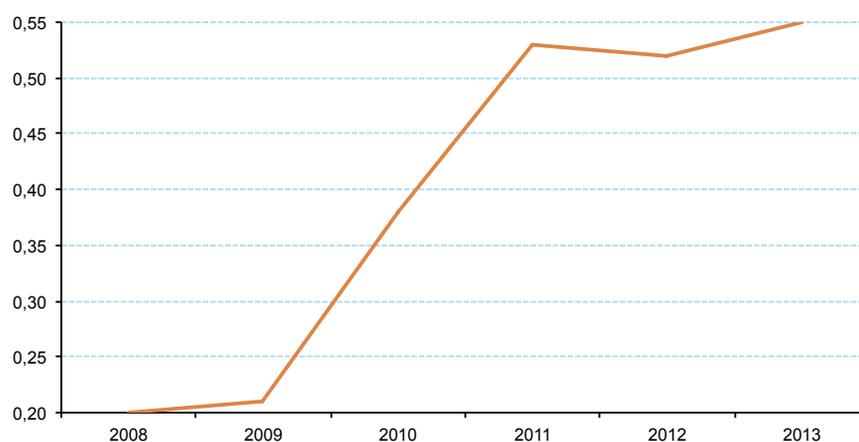
L'agriculture constitue une des principales ressources de l'île, elle est l'un des facteurs importants du développement social et économique du département. 12 % de la population active est employée dans les exploitations agricoles et l'ensemble des surfaces agricoles représentent le tiers de la superficie de l'île. L'agriculture contribue pour 6 % à la production régionale⁴. La banane et la canne à sucre sont les principales productions. L'agriculture biologique, pénalisée par la géographie et le climat, est moins présente qu'en France métropolitaine. Pour autant, les systèmes de production intensifs suscitent, de la part de la population, des craintes liées à l'intégrité des milieux naturels et à la santé publique. La problématique du chlordécone a d'ailleurs fortement marqué les esprits. Ce pesticide organochloré a été utilisé jusqu'en 1993 dans les Antilles pour lutter contre le charançon du bananier. Sa forte rémanence induit une contamination élevée des sols pour plusieurs centaines d'années.

La fréquence élevée des catastrophes naturelles et la forte pression parasitaire des milieux tropicaux provoquent une instabilité de la production et des risques accrus de perte de récolte. Ceci explique le recours quasi systématique aux produits phytosanitaires afin d'assurer des rendements relativement stables.

Bien que ne représentant que 0,5 % de la surface agricole utile (SAU) en Guadeloupe, contre près de 4 % sur l'ensemble du territoire national, la surface totale engagée en Bio dans le département a connu une importante progression durant les cinq dernières années pour se stabiliser depuis 2011 aux environs de 160 ha notifiés à l'Agence Bio (AB). L'émergence de la filière est relativement récente, les toutes premières certifications

30 Importante progression de la surface totale engagée en Bio durant les 5 dernières années et stabilisation depuis 2011

Évolution de la part de l'agriculture biologique dans la SAU en Guadeloupe (en %)



Source : DAAF, Agence Bio.

ne datant que du milieu des années 90. Par ailleurs, les exploitations du département se caractérisent par de petites surfaces unitaires, toutes filières confondues, d'environ 4 ha en moyenne. Aussi, la surface totale certifiée de 160 ha, bien que relativement modeste, se répartissait en 2013 sur 34 exploitations individuelles, garantissant une assez grande diversité des productions.

Une croissance régulière de la demande des consommateurs pour ces produits, laisse présager, dans les prochaines années, une nouvelle progression des surfaces affectées à cette production certifiée. Le développement de l'agriculture biologique est toutefois contraint par les difficultés d'organisation de la filière, les problèmes d'approvisionnement en semences, de mise au point de traitements respectant les cahiers

des charges de l'AB et par la concurrence forte des autres pays de la Caraïbe.

Parallèlement à la filière de l'agriculture biologique, qui ne représente encore qu'une très faible portion de la production agricole du département, la plupart des filières agricoles « conventionnelles » a également mis en œuvre des changements de pratiques bénéfiques pour l'environnement (agriculture raisonnée, plan banane durable, diminution des traitements phytosanitaires, plan Ecophyto ...).

4- Source : Agreste

Finalité 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Collecte et valorisation des déchets ménagers

Malgré les difficultés liées à l'insularité, la Guadeloupe progresse s'agissant de la gestion de ses déchets. 26,5 % des déchets produits sont aujourd'hui envoyés vers des filières de valorisation, 85 % de la population est couverte par un service de collecte sélective des emballages ménagers. Tout en gagnant du terrain, en Guadeloupe, ce taux reste en deçà de la moyenne métropolitaine (45 %).

Observatoire des Déchets de la Guadeloupe

En dépit des difficultés liées à l'insularité, la Guadeloupe progresse en matière de valorisation de ses déchets : 26,5 % des déchets sont valorisés en 2013. Pour exemple, les îles du Sud, malgré leur double insularité affichent d'excellents résultats en termes de collecte sélective. La progression est tout à fait significative. Les communes du syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers, voient également leurs efforts récompensés, et affichent une progression nette de collecte des emballages ménagers de 41% en un an (hors verre) et de 22 % pour le verre.

Les progrès sont également à souligner en matière de gestion des déchets verts, qui globalement, sont valorisés sous forme de compost et d'amendements organiques, et sont de moins en moins stockés (+ 87% de déchets valorisés en 2013 par rapport à 2012).

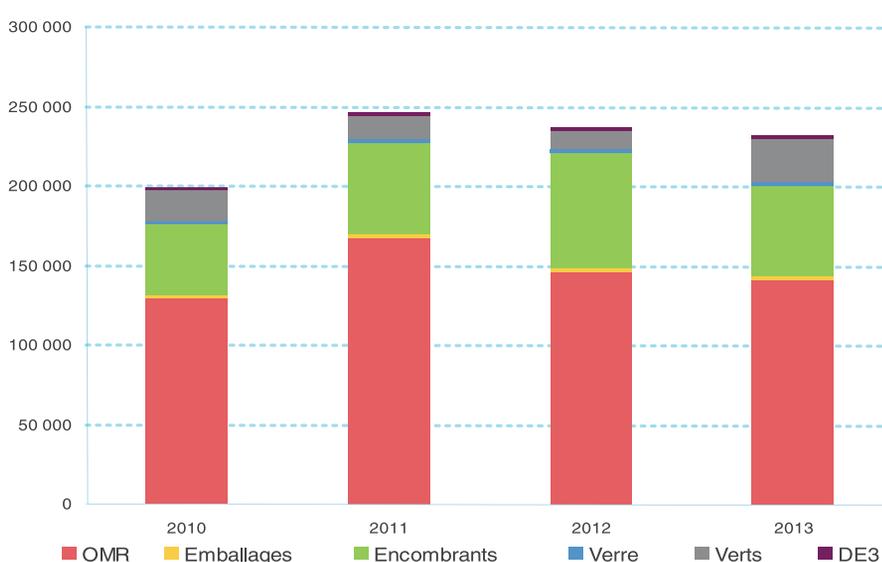
Toutefois, ces résultats encourageant demeurent très fragiles comme l'illustre la baisse très importante des tonnages collectés pour la collecte sélective des emballages ménagers de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT) pour l'année 2013 (- 80%) ou encore la faible collecte des encombrants dans certaines déchèteries : Edouard Bénito Espinal aux Abymes, Deshaies.

S'agissant des filières à responsabilité élargie du producteur, leurs mises en œuvre est largement effective dans notre archipel. Néanmoins, les résultats observés ont tendance à stagner, voire baisser (huiles usagées, piles, D3E, VHU). Seules les filières lampes, verre d'emballage ménager affichent des tonnages en croissance.

En outre, on peut regretter également, que la filière textile portée par ECO-TLC, et la filière papier graphique (journaux-magazine) portée par ECO-FOLIO ne soient pas développées aujourd'hui en Guadeloupe malgré leur existence à l'échelon national depuis 2007.

31 De plus en plus d'emballages, d'encombrants et de verre collectés depuis 2010

Quantité de déchets collectés par les collectivités de 2010 à 2013 (en tonnes)



D3E : Déchets d'équipements électriques et électronique

OMR : Ordures ménagères résiduelles

VHU : Véhicules hors usage

Source : Observatoire des déchets de Guadeloupe.



Tri sélectif Deshaies

Gouvernance

Agenda 21 locaux et participation des femmes aux instances de gouvernance

Une nouvelle gouvernance locale, basée sur la négociation entre collectivités locales, partenaires et citoyens s'impose au regard du développement durable. Cette nouvelle gouvernance locale exige de redéfinir des partenariats appropriés : la mise en place de structures décisionnelles ou participatives, ouvertes à la population et aux partenaires institutionnels et privés, qui donne de l'importance à la place des femmes.

Mission Développement Durable et Évaluation Environnementale, DEAL

Agenda 21 locaux

Depuis 2013, plus d'un tiers de la population guadeloupéenne est concerné par un agenda 21 « de proximité », quel qu'en soit l'état d'avancement. L'engagement d'une démarche Agenda 21 local traduit la volonté d'une ou plusieurs collectivités d'engager leur territoire et leurs habitants dans une démarche d'amélioration continue, guidée par les principes du développement durable. À ce jour une seule démarche est reconnue par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).

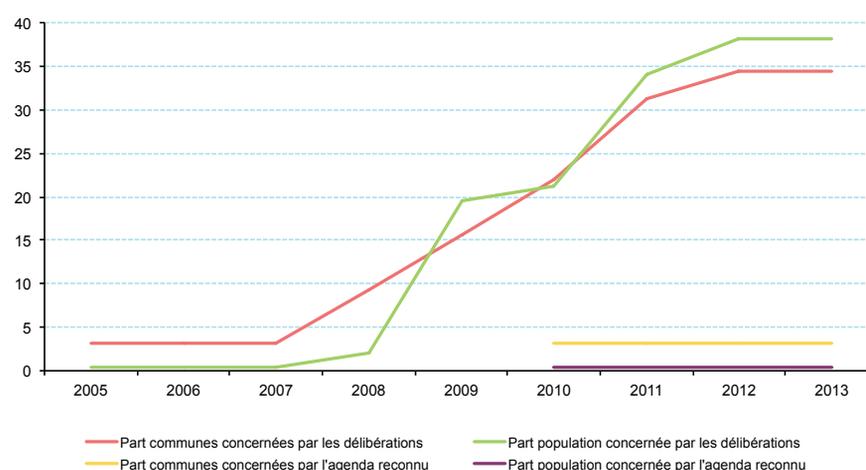
En 1992, la France s'est engagée aux côtés de 177 autres pays à promouvoir le développement durable, en signant la déclaration de Rio pour l'environnement et le développement et en approuvant l'Agenda 21, nommé aussi programme Action 21, pour un développement durable de la planète. En France, le ministère de l'Écologie et ses partenaires (associations d'élus, ministères, agences et associations pour le développement durable ...) ont défini un cadre de référence des agendas 21 locaux. Il rappelle les finalités du développement durable et précise les cinq éléments de démarche fondamentaux à mettre en œuvre pour élaborer un agenda 21 local :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les démarches Agenda 21 peuvent être portées par des acteurs différents : une commune, un groupement de communes, un pays, un parc naturel régional, un département, une région.

32 En Guadeloupe, une commune a un agenda 21 reconnu depuis 2005

Part des collectivités engagées par délibération dans une démarche Agenda 21



*A l'échelle des territoires, le programme Action 21 préconise la mise en place d'agendas 21 locaux, démarches volontaires visant à décliner et à mettre en œuvre localement le programme global de Rio.

Sources : DEAL/MDEE, RP99, RP2006, RP2011.

Depuis 2013, 10 collectivités de Guadeloupe (9 communes et la communauté d'agglomération Cap Excellence, qui regroupe les trois communes de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre et des Abymes, soit le quart de la population guadeloupéenne) sont engagées dans une démarche d'agenda 21 « de proximité », quel qu'en soit l'état d'avancement, de l'initialisation à la mise en œuvre des plans d'actions.

Cela correspond à 11 communes, soit 34 % des communes de Guadeloupe, et un peu plus de 38 % de la population totale. Parmi ces dix démarches, une seule (agenda 21 de la Désirade) est reconnue par le MEDDE depuis 2010.

Deux autres collectivités (Morne-à-l'Eau et Saint-Claude) ont déposé leur dossier de candidature à la 9^{ème} session (2014) de reconnaissance Agenda 21 local France.

Participation des femmes aux instances de gouvernance

La participation des femmes aux instances de gouvernance donne des indications sur les efforts nécessaires pour que chaque citoyen ou citoyenne participe effectivement au processus de décision.

La Guadeloupe est dans la moyenne nationale concernant la part des femmes parmi les conseillers généraux avec 48 % de femmes en 2010 et 15 % de femmes siégeant en 2011 (14 % en France métropolitaine). C'est un peu mieux que la Martinique (11 %) et la Réunion (12 %).



© Louis Redaud

Agenda 21 de Saint-Claude : Forum de présentation du plan d'actions à la population (vendredi 27 juin 2014)

33 La Guadeloupe est dans la moyenne nationale

Participation des femmes aux instances de gouvernance en 2011 (en %)

	Maires en 2008	Conseillers généraux siégeant en 2011	Conseillers régionaux en 2010
France métropolitaine	13,8	14,0	48,0
Guadeloupe	nd	15,0	48,8
Guyane	nd	5,3	48,4
Martinique	nd	11,1	47,9
La Réunion	nd	12,2	47,2
France	nd	14,0	48,0

nd : données non disponibles.

Champ : femmes élues lors des élections générales. Quelques changements ont pu intervenir lors d'élections partielles.

Source : Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

Définitions

Anthropique : relatif à l'activité humaine. Qualifie tout élément provoqué directement ou indirectement par l'action de l'homme: érosion des sols, pollution par les pesticides des sols, relief des digues...

Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Cadres des fonctions stratégiques (dites « métropolitaines ») : ce sont les cadres et dirigeants d'entreprises de plus de 10 salariés exerçant leur activité dans cinq fonctions : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs. Ces emplois dit « stratégiques » sont principalement concentrés dans les grandes aires urbaines.

Ces fonctions favorisent le développement économique et la création d'emploi bien au-delà de leur territoire du fait de leur rôle d'entraînement sur d'autres fonctions productives.

Espèce longévive : animal dont la stratégie de vie est basée sur le long terme, ayant une longue durée de vie, qui persiste de façon durable.

Jeunes non diplômés : ainsi sont considérés comme sans diplôme les personnes titulaires uniquement du certificat d'études primaires (CEP supprimé en 1989), du diplôme

national du brevet (ex BEPC), ou encore du certificat de formation générale.

Lixiviats : lors de leur stockage et sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent une fraction liquide appelée « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités.

Mix électrique : répartition des différentes sources d'énergie primaire (charbon, pétrole, éolien, etc.) utilisées pour produire une énergie bien définie comme l'électricité. La part de chaque source d'énergie primaire est exprimée en pourcentage (%).

Ripisylve : formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones).

Taux d'artificialisation : l'artificialisation résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures. Gagnées sur des espaces naturels ou cultivés, ces surfaces artificielles regroupent l'habitat et les espaces verts associés, les zones industrielles et commerciales, les

équipements sportifs ou de loisirs, ou encore les routes et parkings.

Taux de dépendance économique donne des indications sur la vulnérabilité d'un territoire, sur sa capacité à répondre à long terme aux besoins de la population, en particulier d'une population vieillissante. C'est une mesure de l'effort économique potentiel fourni par la génération en âge de travailler.

Taux de mortalité prématurée est le rapport entre le nombre de décès au cours de l'année d'individus âgés de moins de 65 ans sur la population totale moyenne de l'année des moins de 65 ans.

Taux de sorties précoces : proportion, parmi l'ensemble des 18-24 ans, des jeunes dont le niveau de diplôme est inférieur au CAP ou au BEP et qui ne poursuivent pas d'études.

Turbidité : cette mesure de qualité de l'eau caractérise le poids de matière particulaire par unité de volume d'eau. La présence plus ou moins importante de matières solides en suspension influe sur la transparence.

Bibliographie

Publications en régions

De nombreuses études sur thème du développement durable et des indicateurs à produire ont été réalisées d'ores et déjà dans toutes les régions françaises. Certaines d'entre elles ont été consultées en référence, en particulier :

Insee : Les indicateurs de développement durable à La Réunion : un premier état des lieux
Revue économie de La Réunion N° 11 Hors série - Août 2012
http://www.insee.fr/fr/regions/reunion/default.asp?page=publications/revue/som_rvhs11.htm

Développement durable et intercommunalité d'Outre-mer, Janvier 2009 • n° 130 mensuel édité par l'AdCF
<http://www.adcf.org/files/MAG-INTERCO/interco130-bat.pdf>

Portail du gouvernement : Projets de développement durable dans les Outre-mer, 14/06/2013
<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/en-direct-des-ministeres/projets-de-developpement-durable-dans-les-Outre-mer>

Ministère des Outre-mers : Table ronde sur le développement durable Outre-mer, mercredi 17 octobre 2012
<http://www.Outre-mer.gouv.fr/?table-ronde-sur-le-developpement-durable-Outre-mer.html>

Méthodologie, documentation :

Insee : Développement durable, mise à jour : 30 janvier 2014
http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/dev_durable/accueil-developpement-durable.htm

Les comptes économiques de la Guadeloupe », N°23 - septembre 2014
consultables sur www.cerom-outremer.fr/guadeloupe et sur www.insee.fr/guadeloupe

IDH : Le développement humain dans la Caraïbe : des progrès fragiles ?, Antiane N°65, Mai 2006

Les inégalités aux Antilles Guyane : Dix ans d'évolution, Insee Dossier, Mai 2009

La dépendance des personnes âgées aux Antilles Françaises et en Guyane à l'horizon 2030, Antiane échos N°23, Janvier 2013

Glossaire

AB : Agence Bio

CANBT : Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre

DAAF : Direction de l'alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe

DEAL : Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

PNG : Parc national de la Guadeloupe

PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

SYVADE : Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers

Coordination

Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et Insee

Contributions

DEAL

L'observatoire régional de l'énergie et du climat

L'office de l'eau

Le Parc national de la Guadeloupe

Le réseau tortues marines Guadeloupe

La DAAF

L'observatoire des déchets de la Guadeloupe

Directeur de Publication

Didier BLAIZEAU

Rédaction

Blandine GRILLOT, Emmanuel THIOUX - Insee

Jérôme BLANCHET, Patricia QUETIER - DEAL Guadeloupe

Mise en page/ Imprimeur

Design Epicé - 06 90 47 89 18

Secrétariat de rédaction

Typhenn LADIRE

Bureau de presse

05 90 99 36 56

Insee Dossier

Guadeloupe

Des indicateurs pour apprécier le Développement Durable en Guadeloupe

Le développement durable s'impose comme une nécessité découlant d'une prise de conscience des bouleversements qui secouent notre monde : crise économique, politique, financière, mais aussi réactions physiques de la planète à nos comportements sur le plan environnemental. Cette stratégie ne se limite pas à respecter l'environnement mais préconise aussi un développement qui prend en compte la raréfaction inéluctable des matières premières et qui respecte une justice sociale pérenne, tout en favorisant le progrès économique et technique.

Initiés en 1992 par le Sommet de la terre de Rio, les engagements vers le développement durable ont été confirmés par le Sommet de Johannesburg en 2002. En France, les stratégies sont élaborées au sein des conférences environnementales chaque année. La Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable (SNTEDD) a été adoptée le 4 février 2015, et détermine la politique française en matière de développement durable pour la période 2015-2020, conformément à la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Dans les départements d'Outre-mer (DOM), chaque année, le Ministère des Outre-mer soutient plusieurs projets de développement durable en améliorant la connaissance dans des domaines prioritaires tels que la gestion des ressources naturelles, la biodiversité, la santé ou encore la réduction des déchets, l'eau et la lutte contre la pollution. Ces projets valorisent les atouts ultramarins, et démontrent que les Outre-mer peuvent être à l'avant garde de procédés et de connaissances au profit du développement durable.

Dossier n°5
Août 2015

ISSN 2416-8394
ISBN 978211063168-8

Insee Guadeloupe

Service régional de la Guadeloupe
34, chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard
BP 96 - 97102 Basse-Terre cedex

Directeur de la publication : Didier BLAIZEAU

Rédactrice en chef : Béatrice CELESTE

Mise en page / imprimeur : Design Epicé

© INSEE DEAL - Août 2015



Insee mobile

